



# Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

Négociation 2012

Recueil statistique



## SOMMAIRE

<b>Genre et âge : les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique...</b>	<b>3</b>
<b>Effectifs et part des femmes dans les trois fonctions publiques.....</b>	<b>14</b>
<b>Temps partiel.....</b>	<b>18</b>
<b>Recrutements externes.....</b>	<b>21</b>
<b>Parcours professionnels et mobilité.....</b>	<b>22</b>
<b>Rémunérations.....</b>	<b>27</b>
<b>Formation.....</b>	<b>31</b>
<b>Dialogue social.....</b>	<b>31</b>

**Avertissement : tous les éléments présentés ici sont extraits du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2011-2012, Faits et chiffres*, à paraître fin 2012, ou de documents associés. Ils ont été produits ou coordonnés par le département des études et des statistiques de la DGAFP.**

## Genre et âge : les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique

L'exploitation d'une source de données homogènes sur les trois versants de la fonction publique – le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) de l'Insee – permet de restituer, pour la première fois, des résultats comparables sur les caractéristiques sociodémographiques de l'ensemble de ses agents.

La fonction publique se distingue du secteur privé par son taux de féminisation important (60 % de femmes contre 44 % parmi les salariés du privé) et par la moyenne d'âge plus élevée de ses agents (42 ans contre 40 ans dans le secteur privé), avec notamment une part des 50 ans et plus supérieure (29 % contre 24 % dans le secteur privé) en relation avec des rythmes de recrutements et de départs différents dans les deux secteurs.

Les caractéristiques des agents de la fonction publique présentent toutefois certaines spécificités selon les versants. La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes, proportion qui s'élève à 87 % dans les établissements d'hébergement des personnes âgées (contre 52 % de femmes dans la FPE et 61 % dans la FPT). La FPT se distingue quant à elle des deux autres versants par la proportion nettement supérieure des 50 ans et plus qu'elle emploie (33 % des agents contre 27 % dans les deux autres versants).

Certains statuts influencent par ailleurs fortement la répartition par genre et par âge (des hommes militaires dans la FPE, des femmes assistantes maternelles dans la FPT, davantage de jeunes parmi les non-titulaires, etc.), de même que les domaines d'attribution et les filières s'avèrent déterminants : plus de femmes aux ministères du Travail et à l'Education nationale, moins à la Défense et à l'Intérieur ; une part de femmes prépondérante dans les filières sociale et médico-sociale de la FPT et soignante et administrative dans la FPH.

Enfin, si les femmes qui occupent des emplois d'encadrement supérieur et de direction restent minoritaires, elles sont presque systématiquement plus jeunes en moyenne que les hommes.

### Plus de femmes dans la fonction publique que dans le secteur privé

Les agents en emploi dans la fonction publique présentent certaines spécificités sociodémographiques par rapport aux salariés du privé. La proportion de femmes, largement majoritaires dans l'ensemble de la fonction publique, en constitue une. On compte au 31 décembre 2010, 60 % de femmes dans la fonction publique, contre 44 % parmi les salariés du secteur privé<sup>1</sup> (voir tableau D X.1-1). La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes, proportion qui s'élève à 87 % dans les établissements d'hébergement des personnes âgées. Cette part s'élève à 61 % dans la fonction publique territoriale et varie selon le type de collectivité, dans le contexte particulier de développement des structures intercommunales. Ainsi, les femmes représentent près de neuf agents sur dix dans les établissements communaux et plus de deux tiers dans les départements. Inversement, elles ne constituent qu'un quart des effectifs des établissements départementaux et la moitié dans les structures intercommunales. Enfin, avec 52 % de femmes, la fonction publique de l'Etat est la moins féminisée ; le taux de féminisation est toutefois plus élevé dans les EPA (56 %) que dans les ministères (52 %).

La part de femmes varie avec l'âge des agents (voir graphique D X.1-1). Dans la FPH, elle baisse régulièrement après 30 ans : elle passe de 82 % parmi les moins de 30 ans à 54 % parmi les 60 ans et plus. A l'inverse, la proportion de femmes dans la FPT est à son maximum parmi les 60 ans et plus (66 % contre 60 % parmi les 30 ans et moins). Dans la FPE, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses parmi les moins de 30 ans et les 60 ans et plus.

### Une fonction publique plus âgée

**Les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (42 ans contre 40 ans pour le privé)** (voir tableau D X.1-1). Le profil par âge des secteurs public et privé indique une proportion de salariés de moins de 35 ans supérieure dans le secteur privé, alors qu'inversement, la proportion des salariés de 50 ans et plus est supérieure dans la fonction publique (voir graphique D X.1-2). Cette situation résulte du rythme des recrutements et départs à la retraite passés. Dans le privé, le recours à des dispositifs de préretraite et de dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs, ainsi que des entrées plus précoces sur le marché du travail contribuent à diminuer le poids des plus âgés.

À la différence du privé, le principe même de la carrière conduit, dans la fonction publique, au maintien de l'emploi en règle générale des « seniors ». De plus, le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé, explique des entrées plus tardives dans la vie active, ce qui réduit d'autant le poids des jeunes.

---

<sup>1</sup> Evaluation DGAFP, département des études et des statistiques, à partir des données du dernier trimestre 2010 de l'enquête Emploi de l'Insee sur le champ des salariés du privé.

**Tableau D X.1-1 : Effectifs, part des femmes et âge des agents des trois fonctions publiques par type d'employeur au 31 décembre 2010**

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes	Âge moyen			Part des moins de 30 ans			Part des 50 ans et plus		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>FPE</b> Ministères	1 888	52	41	42	42	18	13	16	25	30	28
ÉPA	420	56	40	40	40	26	25	26	27	24	26
<b>Total</b>	<b>2 307</b>	<b>52</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>27</b>
<b>FPT</b> Communes	1 007	60	44	44	44	12	12	12	33	33	33
Départements	291	69	45	46	45	7	8	8	37	39	39
Régions	80	58	45	45	45	6	6	6	36	35	35
<b>Total collectivités territoriales</b>	<b>1 377</b>	<b>61</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
Etablissements communaux	128	88	43	43	43	14	13	13	30	32	32
Etablissements intercommunaux	234	50	42	42	42	13	15	14	29	25	27
Etablissements départementaux	66	26	39	40	39	19	19	19	19	21	20
Autres Epa locaux	7	55	42	40	41	15	20	18	27	21	24
<b>Total EPA</b>	<b>434</b>	<b>58</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>27</b>
<b>Total</b>	<b>1 811</b>	<b>61</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>33</b>
<b>FPH</b> Hôpitaux	1 005	77	43	41	41	15	21	19	33	25	27
Etablissements d'hébergement des personnes âgées	73	87	43	41	41	13	19	18	32	24	25
Autres établissements médico-sociaux	33	67	42	41	42	14	18	17	30	27	28
<b>Total</b>	<b>1 110</b>	<b>77</b>	<b>43</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>27</b>
<b>3FP</b>	<b>5 229</b>	<b>60</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
Privé	15 144	44	40	40	40	21	20	21	24	24	24

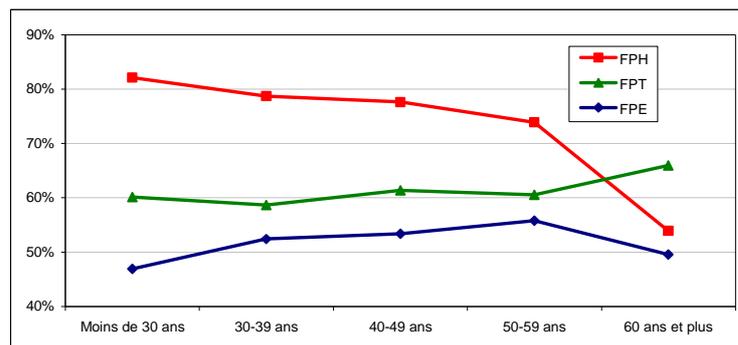
Source : SIASP pour la fonction publique, Enquête emploi pour le secteur privé, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ 3FP : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés France entière (hors COM et étranger).

Champ privé : France métropolitaine. Hors apprentis, stagiaires, intérimaires et contrats aidés.

Note : les résultats concernant d'une part les effectifs des communes et d'autre part ceux des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétés avec précaution compte tenu de possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

**Graphique D X.1-1 : Part des femmes selon l'âge et le versant de la fonction publique au 31 décembre 2010**



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

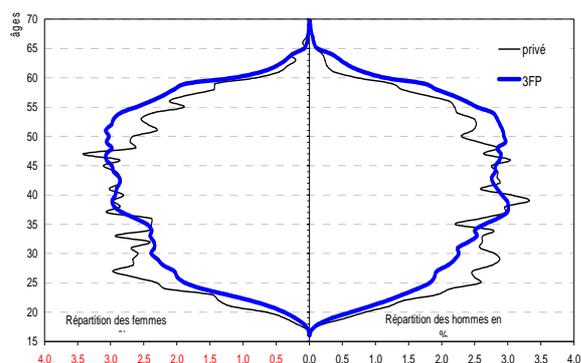
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

Les pyramides des âges par versant de la fonction publique font toutefois état d'une certaine hétérogénéité entre versants (voir graphique D X.1-3). La part des 50 ans et plus est nettement supérieure dans la FPT (33 % des agents), notamment dans les départements et les régions où cette part s'élève respectivement à 39 % et 35 % des effectifs. C'est de ce fait dans ces collectivités que l'on retrouve les agents en moyenne les plus âgés (45 ans), phénomène en partie lié au transfert de personnels de l'Etat, en moyenne plus âgés, vers la fonction publique territoriale, dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation. Plus généralement, les personnels des collectivités territoriales sont plus âgés que ceux employés dans les EPA locaux (44 ans en moyenne contre 42 ans). Seul un agent employé par la FPT sur dix a moins de 30 ans et les 50 ans et plus sont trois fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ce ratio s'élève à 1,5 dans les deux autres versants. Dans la FPE et la FPH, plus d'un quart des agents est âgé de 50 ans et plus, cette part chute à 14 % et 12 % après 55 ans. Cela s'explique par la possibilité offerte aux catégories actives<sup>2</sup> de bénéficier d'un départ à la retraite à 55 ans en 2010.

Dans la FPE, la répartition par âge varie selon le type d'employeur. Ainsi, les agents des EPA en moyenne âgés de 40 ans sont plus jeunes que ceux des ministères (42 ans). Un quart d'entre eux ont moins de 30 ans contre 16 % dans les ministères. On note également que les femmes sont en moyenne plus âgées d'1,5 an que les hommes dans les ministères alors qu'il n'y a pas de différences entre les deux sexes dans les EPA. Enfin, dans la FPH, les hommes sont plus âgés que les femmes quel que soit le type d'établissement (voir Tableau D X.1-1).

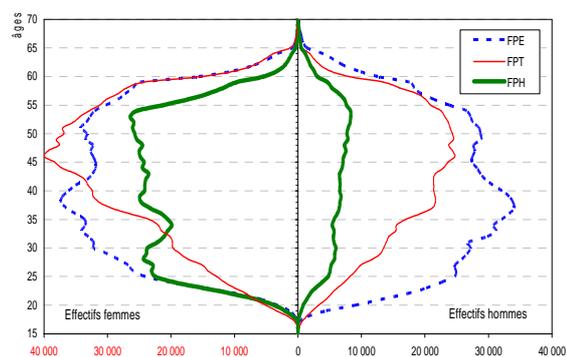
<sup>2</sup> Les personnes classées en catégories active dans la fonction publique hospitalière concernent principalement les personnels en contact avec les malades (infirmiers, personnel paramédicaux et hospitalier, assistante sociales) et les emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles (policiers, surveillants pénitentiaires, militaires, instituteurs...). Ils bénéficient d'un départ en retraite anticipé à partir de 55 ans en 2010.

**Graphique D X.1-2 : Ventilation par âge des effectifs du secteur privé et de la fonction publique fin 2010**



Source : Enquête emploi Insee, 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 pour le secteur privé, SIASP, Insee, pour les 3FP. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.  
 Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

**Graphique D X.1-3 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2010**



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.  
 Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

## Certains statuts influencent fortement la répartition par sexe et la pyramide des âges

Certains statuts, qui permettent d'isoler des agents au métier spécifique, font état de différences marquées entre hommes et femmes : les hommes sont beaucoup plus nombreux parmi les militaires (85 %) et les ouvriers d'Etat (87 %) dans la FPE. A l'inverse, les femmes sont surreprésentées parmi les assistantes maternelles de la FPT (96 %). En revanche, parmi les médecins de la FPH, on compte presque autant de femmes (49 %) que d'hommes, alors que les femmes représentent 77 % de l'ensemble des effectifs de la FPH.

### Des non-titulaires et des militaires plus jeunes parmi les agents de la FPE

Dans la FPE, les ouvriers d'Etat constituent la population la plus âgée : plus des deux tiers d'entre eux sont âgés de 45 ans et plus – plus du quart d'entre eux ayant entre 50 et 54 ans – et moins de 5 % d'entre eux ont moins de 30 ans. A contrario, les militaires et les non-titulaires sont les plus jeunes (34 et 37 ans en moyenne) avec une part des moins de 30 ans plus élevée (autour de 40 % pour les deux populations). Certains militaires de par leur statut bénéficient de conditions leur permettant de partir en retraite plus tôt. Quant aux non-titulaires, ils constituent une population au turn-over élevé, ce qui explique une diminution progressive de leur proportion avec l'âge (Graphique D X.1-4). A titre d'illustration, seuls 32 % des non-titulaires présents en 2003 sont encore non-titulaires de l'Etat quatre ans après contre 55 % qui ont quitté l'Etat et 13 % qui sont devenus titulaires<sup>3</sup>.

Les titulaires sont dans une situation intermédiaire, près de la moitié d'entre eux ayant entre 35 et 50 ans. La part des moins de 30 ans parmi les titulaires (9 % contre 36 % parmi les non-titulaires) résulte de leur entrée plus tardive dans la fonction publique (Graphique D X.1-4).

Parmi les militaires, 50 % des femmes ont moins de 30 ans, contre 39 % des hommes (respectivement 72 % et 55 % ont moins de 35 ans), ce qui semble illustrer une féminisation plus récente des corps militaires (Graphique D X.1-5). Dans les ministères, les militaires constituent la population la plus jeune avec une part des moins de 30 ans portée à 40 % alors que dans les EPA, les moins de 30 ans ne représentent que 7 % des militaires. Les non-titulaires sont également plus jeunes dans les EPA que dans les ministères.

<sup>3</sup> Voir Lapinte A. (2012), « La situation en 2007 des non-titulaires présents dans la fonction publique de l'Etat en 2003 », Dossier 1 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et Chiffres, 2010-2011, DGAFP, La Documentation française.

**Tableau D X.1-2 : Répartition par genre et âge selon le statut dans les 3FP**

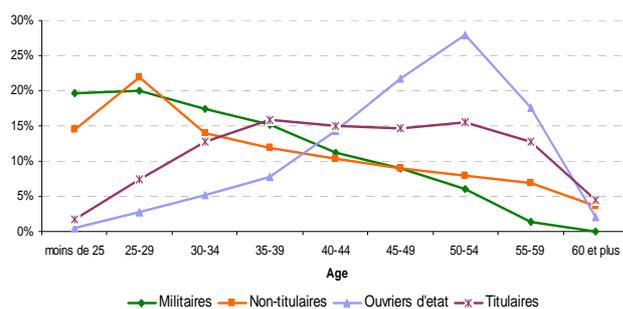
	Effectifs	Part de femmes en %	Âge moyen			Part des moins de 30 ans en %			Part des 50 ans et plus en %		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>FPE Titulaires</b>	1 581 957	59	44	43	44	8	10	9	34	32	33
Non-titulaires	363 467	60	36	37	37	41	34	37	19	18	18
Ouvriers d'État	39 792	13	47	49	48	4	2	3	47	54	48
Militaires	322 276	15	34	31	34	38	50	40	8	4	7
<b>Total</b>	<b>2 307 492</b>	<b>52</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>27</b>
<b>FPT Titulaires</b>	1 412 244	58	44	45	45	8	7	7	34	35	35
Non-titulaires	350 627	67	38	38	38	33	30	31	22	21	21
Assistantes maternelles	48 208	96	52	51	51	0	1	1	65	58	58
<b>Total</b>	<b>1 811 079</b>	<b>61</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>33</b>
<b>FPH Titulaires</b>	821 542	81	44	42	42	9	14	13	35	28	29
Non-titulaires	183 662	79	36	35	35	37	45	43	17	14	15
Médecins	105 265	49	45	39	42	16	31	23	41	24	33
<b>Total</b>	<b>1 110 469</b>	<b>77</b>	<b>43</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>27</b>
<b>Total Titulaires</b>	3 815 743	63	44	44	44	8	10	9	34	32	33
<b>3FP Non-titulaires</b>	897 756	67	37	37	37	37	35	36	20	18	19
Ouvriers d'État	39 792	13	47	49	48	4	2	3	47	54	48
Assistantes maternelles	48 208	96	52	51	51	0	1	1	65	58	58
Médecins	105 265	49	45	39	42	16	31	23	41	24	33
Militaires	322 276	15	34	31	34	38	50	40	8	4	7
<b>Total</b>	<b>5 229 040</b>	<b>61</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

FPH : y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les médecins libéraux.

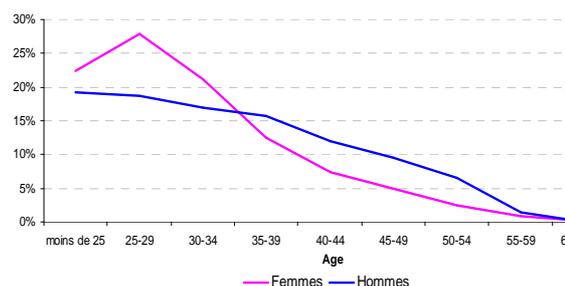
**Graphique D X.1-4 : Répartition des agents par âge et par statut dans la fonction publique de l'État**



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

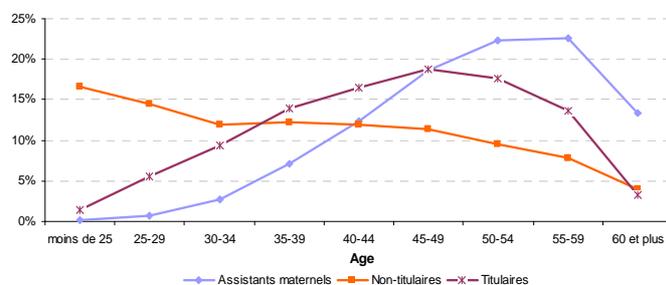
**Graphique D X.1-5 : Répartition des militaires de la FPE par sexe et âge**



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, militaires. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

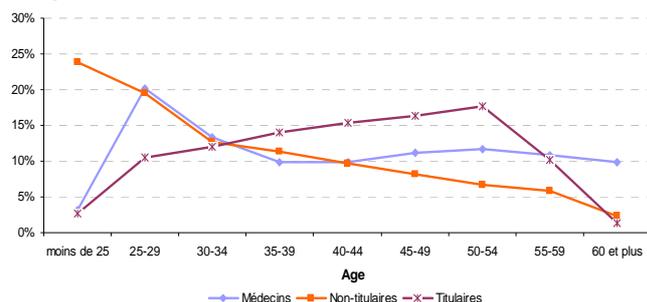
**Graphique D X.1-6: Répartition des agents par âge et par statut pour les agents de la fonction publique territoriale**



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

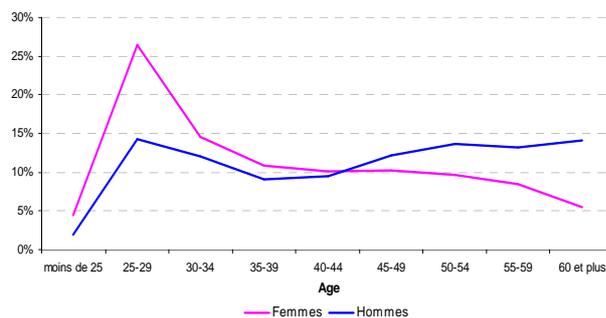
**Graphique D X.1-7: Répartition des agents par âge et par statut pour les agents de la fonction publique hospitalière**



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les médecins libéraux. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

**Graphique D X.1-8: Répartition des médecins de la FPH par sexe et âge**



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux médecins y compris internes et résidents. Non compris les médecins libéraux. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

### **Des non-titulaires jeunes et des assistantes maternelles âgées dans la FPT**

Dans la FPT, les non-titulaires sont les plus jeunes avec un âge moyen de 38 ans contre 44 pour l'ensemble des agents et une proportion de non-titulaires de moins de 30 ans portée à 31 % (contre 11 % pour l'ensemble des agents de moins de 30 ans dans la FPT) (Tableau D X.1-2).

Au contraire, les assistantes maternelles – des femmes pour 96 % d'entre elles – sont les plus âgées. Elles ont en moyenne 51 ans. Plus de la moitié d'entre elles ont plus de 50 ans, et 11 % seulement ont moins de 40 ans (1 % ont moins de 30 ans).

En ce qui concerne les titulaires, 59 % d'entre eux ont entre 30 et 54 ans, 7 % ont moins de 30 ans et 35 % ont 50 ans ou plus (Graphique D X.1-6).

Selon les types d'employeurs de la FPT, les individus ne se répartissent pas de la même façon.

La part des moins de 30 ans parmi les non-titulaires est inférieure à la moyenne dans les régions (20 % contre 31 %) et dans les départements pour les hommes (26 % de moins de 30 ans contre 33 % pour l'ensemble des hommes non titulaires). A l'inverse, les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les non-titulaires des régions (28 % contre 21% des non-titulaires de la FPT).

Concernant les assistantes maternelles, elles sont plus âgées dans les départements que dans les communes, avec 62 % de 50 ans et plus parmi elles dans les départements contre 51 % dans les communes.

Les 50 ans et plus sont enfin sous-représentés parmi les titulaires des EPA (29 % contre 35 % pour les titulaires de l'ensemble de la FPT).

### **Des non-titulaires et des femmes médecins plus jeunes dans la FPH**

Dans la FPH, les femmes représentent 49 % des médecins alors qu'elles constituent 77 % des effectifs de l'ensemble de la FPH. Elles sont en moyenne plus jeunes que les hommes quel que soit leur statut (41 ans contre 43 pour les hommes), et plus encore parmi les médecins (39 ans contre 45 ans) (Tableau D X.1-2).

On constate une plus forte proportion de médecins âgés de 25 à 29 ans (20 %), mais au-delà de 30 ans leur répartition est uniforme (autour de 10 % par tranche d'âge de 5 ans). (Graphique D X.1-7). La structure par âge des médecins dépend toutefois fortement du genre. La part des moins de 30 ans est bien plus élevée chez les femmes (31 %) que chez les hommes (16 %), tandis que les hommes médecins sont majoritairement âgés de 45 ans ou plus (53 % contre 34 % de femmes) et que l'écart entre les genres se creuse avec l'âge (Graphique D X.1-8). Ce constat témoigne d'une féminisation plus récente de la profession des médecins dans la FPH.

Les non-titulaires constituent la catégorie la plus jeune de la FPH. Ils ont en moyenne 35 ans alors que les titulaires et les médecins ont en moyenne environ 42 ans (Tableau D X.1-2). Les non-titulaires sont plus nombreux aux âges jeunes (40 % de moins de 30 ans) puis leur proportion diminue fortement au fil des âges. 33 % d'entre eux ont 40 ans ou plus contre 61 % des titulaires. Si ces derniers rentrent plus tard dans la fonction publique, ils partent également plus tôt, du fait de la possibilité de départ anticipé dont bénéficient les personnes en catégorie active : 18 % des titulaires ont entre 50-54 ans contre 11 % au delà de 55 ans.

## **Une structure par genre et âge également influencée par les domaines d'attribution et les filières**

Compte tenu de la diversité et de la spécificité des métiers qu'offre chaque domaine et type de structure (ministères et EPA), la répartition par genre et âge n'est pas la même au sein même des ministères et des EPA mais aussi pour un même domaine, entre les ministères et les EPA.

## La part des femmes varie selon les ministères et les EPA

Les ministères les plus féminisés sont le Travail (73 %) et l'Education nationale (70 %) – où la majorité des enseignants sont des femmes – alors qu'elles sont en moyenne 52 % dans l'ensemble des ministères. A l'inverse, les ministères de la Défense (composé essentiellement de militaires dont 86 % d'hommes), de l'Intérieur (qui comprend entre autres la police) et l'Ecologie sont plus masculinisés. Cela s'explique par la spécificité des métiers proposés selon les ministères (Tableau D X.1-3).

Les EPA sont légèrement plus féminisés que leur ministère de tutelle (56 % de femme dans les EPA contre 52 % dans les ministères). Les femmes sont surtout nombreuses dans les EPA sous tutelle des ministères de l'Immigration (81 %), de l'Economie (71 %) et du Travail (70 %). A l'inverse, les hommes sont plus nombreux dans les EPA sous tutelle du ministère de l'Ecologie (61 %) (Tableau D X.1-3).

## Des ministères et EPA plus jeunes que d'autres

Les EPA sous tutelle du ministère de l'Education nationale emploient les effectifs les plus jeunes avec 55 % de moins de 30 ans (alors qu'ils sont en moyenne 26 % sur l'ensemble des EPA). A l'inverse, les EPA dont les effectifs sont les plus âgés sont ceux rattachés au ministère du Budget.

Les ministères sont aussi marqués par une forte hétérogénéité en termes de répartition par âge. On recense parmi les ministères les plus jeunes, la Défense (en moyenne 36 ans) dont la part des moins de 30 ans est la plus élevée (35 % contre 16 % pour l'ensemble des moins de 30 ans) et l'Intérieur (en moyenne 39 ans). Les ministères les plus âgés sont ceux du Travail (en moyenne 48 ans, et plus de la moitié de 50 ans et plus), de la Culture (48 ans) puis les ministères de l'Immigration et les ministères économique et financier avec un âge moyen de 47 ans (Tableau D X.1-3).

**Tableau D X.1-3 : Comparaison de la distribution des agents par genre et âge selon le domaine et le type de structure dans la FPE**

	Part de femmes		Age moyen		Part de moins de 30 ans		Part de 50 ans et plus	
	Ministères	EPA	Ministères	EPA	Ministères	EPA	Ministères	EPA
Affaires étrangères et européennes	53	64	46	42	10	11	42	27
Alimentation, agriculture et pêche	56	57	45	40	8	23	38	24
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat	59	62	47	48	5	5	47	55
Economie, industrie et emploi	57	71	47	43	10	11	51	28
Culture et communication	52	53	48	42	4	16	48	28
Défense	21	46	36	41	35	25	15	34
Ecologie, énergie, développement durable et mer	36	39	46	44	8	13	43	35
Education nationale	70	65	42	32	12	55	28	10
Enseignement supérieur et recherche	48	49	45	41	10	21	37	28
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	63	81	47	42	5	13	46	28
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	27	62	39	43	20	10	19	26
Justice et libertés	54	61	43	44	13	9	29	31
Santé et sports	43	67	46	45	7	9	44	41
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	73	70	48	42	5	17	54	30
Services du Premier ministre	53	58	46	39	9	27	41	21
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>56</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>26</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

## Une population enseignante très féminisée dans l'ensemble de la FPE

Les femmes représentent 65% des effectifs enseignants. Néanmoins, le profil des enseignants dans les ministères diffère de celui dans les EPA. Dans les ministères, les enseignants sont majoritairement des femmes, en moyenne plus jeunes que les hommes (respectivement 41 ans et 43 ans) alors que dans les EPA, c'est l'inverse, ce sont majoritairement des hommes, en moyenne plus âgés que les femmes (46 ans contre 44 ans) (Tableau D X.1-4).

Les écarts d'âge entre enseignants et non-enseignants sont plus marqués dans les EPA. Les enseignants y sont plus âgés que les non-enseignants (45 ans en moyenne pour les premiers contre 39 ans pour les seconds), alors que dans les ministères, il n'y a pas de différence d'âge significative entre eux. Dans les EPA en effet, les moins de 30 ans représentent 29 % des non-enseignants contre 7 % des enseignants, tandis que les 50 ans et plus représentent 37 % des enseignants contre 24 % des non-enseignants (Tableau D X.1-4).

**Tableau D X.1-4 : Comparaison de la distribution des enseignants par genre et âge selon le type de structure dans la FPE**

	Effectifs	Part de femmes en %	Âge moyen			Part des moins de 30 ans en %			Part des 50 ans et plus en %		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Ministères</b>											
Dont enseignants	772 036	67	43	41	42	10	13	12	32	23	26
Hors enseignants	1 115 675	41	40	44	41	22	13	18	23	37	28
<b>Ensemble</b>	<b>1 887 711</b>	<b>52</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>28</b>
<b>ÉPA</b>											
Dont enseignants	59 417	39	46	44	45	6	8	7	41	31	37
Hors enseignants	360 364	59	39	39	39	31	27	29	24	24	24
<b>Ensemble</b>	<b>419 781</b>	<b>56</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>26</b>
<b>Total</b>											
Dont enseignants	831 453	65	44	41	42	9	13	12	33	24	27
Hors enseignants	1 476 039	45	40	42	41	23	18	21	23	32	27
<b>Ensemble</b>	<b>2 307 492</b>	<b>52</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>27</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

## Des filières de la FPT plus féminisées et plus jeunes que d'autres

Dans la FPT, certaines filières sont plus féminisées que d'autres compte tenu de leur domaine d'intervention, avec en tête les filières sociale et médico-sociale (96 % contre 61 % de femmes en moyenne toutes filières confondues), administrative (81 %), médico-technique (73 %) et la filière animation (70 %). A l'inverse, on trouvera plus d'hommes dans les filières incendie-secours (4 % de femmes seulement), sécurité (21 %) et sportive (27%). Toutefois, la part de moins de 30 ans plus importante parmi les femmes que parmi les hommes dans les filières sportives, sécurité et incendie pourrait être le signe d'une féminisation à l'œuvre dans ces filières (Tableau D X.1-5).

On trouve des filières plus jeunes dans l'animation (âge moyen 36 ans) et l'incendie (âge moyen à 39 ans). Ces deux filières, dont les métiers imposent par nature d'être en bonne condition physique, concentrent des proportions de moins de 30 ans les plus élevées, respectivement 33 % et 19 % contre 11 % pour l'ensemble. A l'inverse, la filière technique est la plus âgée de la FPT avec un âge moyen de 45 ans et une proportion de 50 ans et plus portée à 36 % contre un taux de 33 % pour l'ensemble des agents (Tableau D X.1-5).

**Tableau D X.1-5 : Répartition par genre et âge selon les filières dans la FPT**

	Effectifs	Part de femmes en %	Âge moyen			Part des moins de 30 ans en %			Part des 50 ans et plus en %		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>FPT</b> Administrative	413 671	81	43	44	44	12	10	10	33	31	32
Médico-technique	2 310	73	41	41	41	12	12	12	25	23	23
Technique	804 920	41	44	45	45	9	8	8	35	37	36
Culturelle	73 283	63	43	43	43	11	13	12	32	30	31
Sportive	19 100	27	43	40	42	12	19	14	30	20	27
Sociale	160 919	96	42	44	43	13	12	12	29	32	32
Médico-sociale	74 536	96	46	43	43	11	14	13	44	30	31
Sécurité-Police municipale	20 421	21	43	39	42	7	16	9	28	15	25
Incendie et secours	39 380	4	39	35	39	19	31	19	18	8	18
Animation	78 165	70	34	36	36	35	32	33	6	13	11
Hors filière	57 826	62	38	39	39	33	29	31	26	27	26
Indéterminée	66 548	85	42	49	48	18	4	6	31	52	49
<b>Total</b>	<b>1 811 079</b>	<b>61</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

## Une répartition caractérisée par de nets écarts entre les filières, mais aussi par des écarts hommes-femmes dans la FPH

Les filières administrative et soignante sont les filières les plus féminisées de la FPH (près de 90 % de femmes). On trouve relativement plus de jeunes dans la filière soignante (âge moyen 40 ans) dont la part des moins de 30 ans est la plus élevée (21 % contre 19 % de moins de 30 ans pour l'ensemble). A l'inverse, la filière technique-ouvrière compte le plus d'agents âgés de 50 ans et plus (34 % contre 27 % pour l'ensemble). Les hommes sont plus âgés que les femmes quel que soit le type de filière. Néanmoins, les hommes sont surtout plus âgés que les femmes dans les filières administrative (âge moyen des hommes 46 ans contre 43 ans pour les femmes) et socio-éducative (44 ans contre 41 ans) (Tableau D X.1-6).

**Tableau D X.1-6 : Répartition par genre et âge selon les filières dans la FPH (hors médecins)**

	Effectifs	Part de femmes en %	Âge moyen			Part des moins de 30 ans en %			Part des 50 ans et plus en %		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>FPH</b> Administrative	110 737	89	46	43	44	10	13	12	45	34	35
Soignante	690 682	88	41	40	40	17	21	21	27	23	24
Médico-technique	43 073	78	42	42	42	19	20	20	33	32	32
Socio-éducative	23 639	78	44	41	41	10	21	18	34	27	28
Technique-ouvrière	122 979	34	43	43	43	12	14	13	34	33	34
Hors filière	2 773	50	36	33	34	37	54	45	14	14	14
Indéterminée	11 321	65	40	39	39	21	27	25	24	21	22
<b>Total</b>	<b>1 005 204</b>	<b>80</b>	<b>43</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>27</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts hors médecins. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

## Les spécialisations par métier influencent la répartition par catégorie

Si la féminisation selon la catégorie hiérarchique résulte de l'effet « métier » (par exemple le métier de militaire est surtout exercé par les hommes qui appartiennent le plus souvent à la catégorie B ; le métier d'enseignant par les femmes généralement en catégorie A), elle dépend aussi d'un effet « niveau » qui implique qu'au sein d'une même filière, la part de femmes baisse lorsque le niveau de responsabilité s'élève.

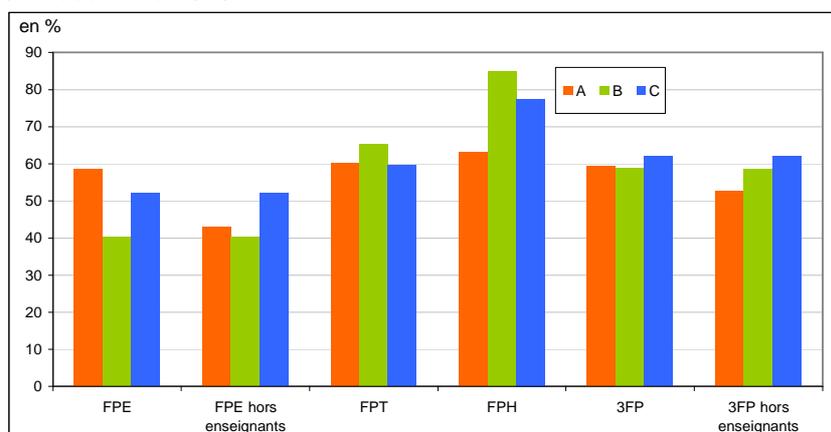
Le taux de femmes est proche dans chacune des trois catégories hiérarchiques (A, B et C), bien que légèrement supérieur au sein de la catégorie C (62 % de femmes contre 59 % parmi les A et les B) (voir graphique D X.1-9). Si l'on ne tient pas compte des enseignants, la catégorie A est en revanche la moins féminisée (52 %) et si l'on ne tient pas compte des militaires, la catégorie B est la plus féminisée (66 % hors militaires).

Dans la fonction publique de l'Etat, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans la catégorie A (58 %) mais cette part chute à 43 % si l'on exclut les enseignants. Les catégories B et C comptent respectivement 40 % (51 % hors militaires) et 52 % de femmes.

Dans la fonction publique territoriale, les femmes sont légèrement surreprésentées dans la catégorie B (65 %) en raison de la forte féminisation des filières sociale et administrative dont les métiers relèvent souvent de cette catégorie. Elles occupent 60 % des postes de catégorie A et de catégorie C.

Enfin, dans la fonction publique hospitalière, la catégorie la plus féminisée est aussi la catégorie B (85 %) notamment en raison de la présence des infirmières. La catégorie C comprend 77 % de femmes, la catégorie A, 63 %.

**Graphique D X.1-9 : Part de femmes dans chacune des catégories hiérarchiques par versant au 31 décembre 2010**



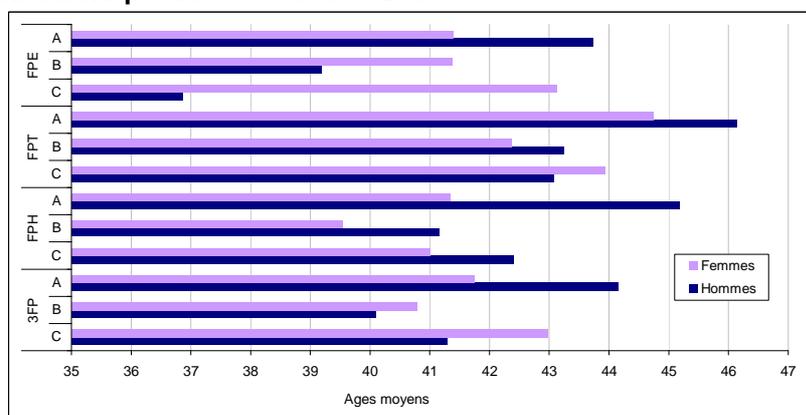
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France métropolitaine et DOM.

Quel que soit le versant, les agents de catégorie A sont les plus âgés (43 ans) (voir FT 2.5-1): près d'un tiers d'entre eux sont âgés de 50 ans et plus et cette part s'élève à 35 % lorsque l'on exclut les enseignants. Avec près d'un agent sur cinq âgé de moins de 30 ans, les agents de catégorie B constituent la population la plus jeune de l'ensemble des trois versants de la fonction publique.

Dans la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, quelle que soit la catégorie hiérarchique, à l'exception de la catégorie C dans la FPT, les hommes sont en moyenne plus âgés que les femmes (voir graphique D X.1-10). C'est plus particulièrement le cas au sein des catégories A et B de la FPH (respectivement + 4 et + 2 ans pour les hommes). Dans la FPE, en revanche, les femmes des catégories B et C sont plus âgées que leurs homologues masculins (respectivement + 2 ans et + 6 ans par rapport aux hommes). Les hommes sont, à l'inverse, plus âgés qu'elles au sein de la catégorie A (+ 2 ans).

**Graphique D X.1-10 : Ages moyens des agents des trois fonctions publiques par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2010**



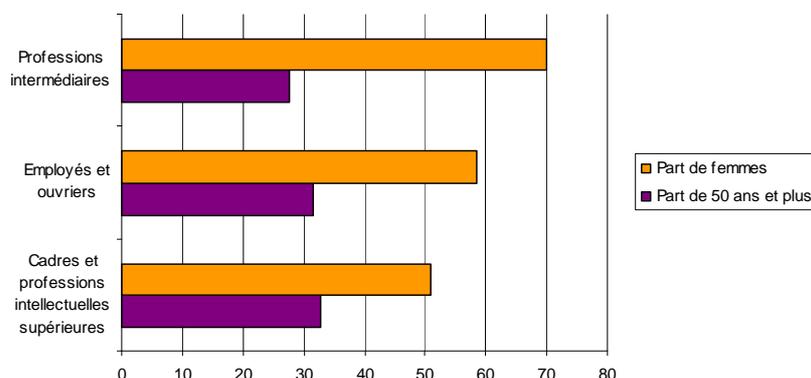
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France métropolitaine et DOM.

## **Davantage de femmes dans les professions intermédiaires que parmi les cadres et les professions intellectuelles supérieures**

Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, alors que les femmes représentent 60 % des effectifs dans les trois fonctions publiques, on en compte 51 % parmi les « cadres et professions intellectuelles supérieures » (voir graphique D X.1-11). Elles sont au contraire surreprésentées au sein des professions intermédiaires : 85 % appartiennent à cette catégorie dans la FPH, 66 % dans la FPT et 63 % dans la FPE soit au total 70% dans l'ensemble des trois fonctions publiques.

**Graphique D X.1-11 : Part de femmes et part des 50 ans et plus dans l'ensemble des trois fonctions publiques au 31 décembre 2010**



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France métropolitaine et DOM.

## **Les femmes restent toutefois minoritaires dans les emplois d'encadrement supérieur et de direction**

La part de femmes dans l'encadrement est supérieure dans la fonction publique à ce qu'elle est dans le secteur privé, où les femmes ne représentent actuellement que 36 % des cadres contre 51 % dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique. Il n'en demeure pas moins que la proportion des femmes occupant des emplois de direction de la fonction publique est proportionnellement plus faible que leur part respective dans l'ensemble des catégories. Ce constat vaut pour les trois versants de la fonction publique.

Plus le niveau de responsabilité est élevé, moins les femmes sont nombreuses. Ainsi au 31 décembre 2010, les femmes sont nettement sous-représentées dans les postes d'encadrement supérieur (catégorie A+) et encore plus dans les emplois de direction de la fonction publique de l'État (voir tableau D X.1-7). Hors enseignants, elles représentent, 43 % des agents de catégorie A, mais ne représentent que 36 % de l'ensemble des cadres supérieurs (catégorie A+). Parmi les titulaires A+ des ministères, avec 53 % de femmes, les corps et emplois d'inspection, de contrôle et d'expertise sont les plus féminisés (voir tableau FT 2.4-4). A l'inverse, les corps et emplois d'encadrement et de direction ne comptent que 25 % de femmes, et seulement 16 % parmi les corps et emplois à la décision du gouvernement et assimilés (voir tableau D X.1-7).

Si la fonction publique territoriale compte un nombre important de femmes dans la catégorie A (60 %), elles n'occupent qu'un tiers des emplois d'encadrement et de direction. Au sein des emplois de direction, les emplois de directeurs généraux et directeurs des services techniques sont les moins féminisés (moins de 15 % de femmes). A l'inverse, avec plus d'un tiers de femmes, les directeurs, directeurs adjoints, directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des services sont les plus féminisés. Enfin, les femmes représentent 38 % des administrateurs territoriaux mais seulement 23 % des administrateurs hors classe (voir FT 2.4-3).

Dans la fonction publique hospitalière, bien qu'étant très majoritaires au sein de la filière administrative (81 %), les femmes restent sous représentées dans les corps et fonctions d'encadrement (45 %). Elles représentent seulement 40 % des effectifs du corps des directeurs d'hôpital (DH) et leur proportion décroît à mesure que les échelons augmentent. On compte ainsi 53 % de femmes parmi les DH de classe normale – ces derniers, comptant au moins dix ans d'ancienneté et bénéficiant d'évaluations favorables sont promouvables en hors classe –, 37 % parmi les DH hors classe, et 16 % parmi les DH nommés sur emploi fonctionnel. Les femmes sont néanmoins majoritaires (55 %) dans les corps de directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S). Toutefois, la tendance s'inverse parmi les D3S hors classe qui ne comptent plus que 48 % de femmes tandis qu'elles représentent 61% des effectifs de la classe normale.

## **Personnels de direction : le bénéfice de l'âge**

Les personnels de direction sont nettement plus âgés dans l'ensemble des trois fonctions publiques : ils ont en moyenne 47 ans dans la FPE et 49 ans dans les deux autres versants. La part des moins de 30 ans est réduite à

8 % dans la FPE, 5 % dans la FPH et 4 % dans la FPT. A l'inverse la part des 50 ans et plus est surreprésentée : 57 % parmi les emplois de direction de la FPH, 55 % parmi ceux de la FPT, 48 % dans la FPE. Au sein de la FPE, les agents relevant des emplois à la décision du gouvernement – âgés en moyenne de 56 ans (contre 47 ans pour l'ensemble des corps d'encadrement et de direction) – constitue la population la plus âgée ; 83 % d'entre eux ont 50 ans et plus (voir tableau D X.1-7).

L'analyse par genre de la structure démographique des personnels de direction semble témoigner d'une récente féminisation de leurs emplois. En effet, au sein des personnels de direction de chacun des versants de la fonction publique, les hommes sont en moyenne presque systématiquement plus âgés que les femmes : de 4 ans dans la FPE, de 5 ans dans la FPH et de 3 ans dans la FPT. La part des moins de 30 ans est par ailleurs systématiquement plus importante chez les femmes que chez les hommes (de 4 points dans la FPE, 5 points dans la FPH et 3 points dans la FPT), tandis que la part des plus de 50 ans y est systématiquement inférieure (de 14 points dans la FPE, 21 points dans la FPH et de 14 points dans la FPT, voir tableau D X.1-7). Néanmoins, il conviendrait de compléter ce premier constat par une analyse comparée des trajectoires par cohorte et une comparaison dans le temps.

**Tableau D X.1-7 : Effectifs physiques, part des femmes et âges dans les emplois de direction des trois fonctions publiques au 31 décembre 2010**

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Corps et emploi d'encadrement et direction de la FPE</b>	<b>9,4</b>	<b>25</b>	<b>48</b>	<b>44</b>	<b>47</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>51</b>	<b>37</b>	<b>48</b>
<b>Corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 et assimilés</b>	<b>0,9</b>	<b>16</b>	<b>56</b>	<b>54</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>77</b>	<b>83</b>
Ambassadeurs	0,2	15	59	57	59	0	0	0	98	100	99
Prefets	0,2	9	57	59	57	0	0	0	87	100	88
Directeurs d'administration centrale	0,1	27	51	50	51	0	0	0	63	60	62
Trésoriers-payeurs-généralistes	0,4	17	56	53	55	0	0	0	84	71	81
<b>Autres corps et emplois d'encadrement et de direction</b>	<b>8,4</b>	<b>26</b>	<b>47</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>47</b>	<b>34</b>	<b>44</b>
Cadres dirigeants relevant du décret 1955	0,4	29	50	50	50	0	0	0	55	58	56
Cadres dirigeants d'administration centrale	0,1	31	55	56	55	0	0	0	77	91	81
Cadres dirigeants des services déconcentrés	0,6	22	53	52	53	0	0	0	75	70	74
Corps Ena conception et management (1)	2,5	25	48	46	48	3	4	3	48	41	46
Ingénieurs	2,2	27	45	38	43	19	24	21	45	19	38
Commissaires de Police	1,6	25	44	39	43	6	17	9	32	17	28
Administrateurs Insee	0,5	31	43	43	43	21	15	19	38	38	38
Architectes, urbanistes de l'Etat	0,3	40	49	44	47	0	5	2	50	31	42
Divers	0,1	12	56	54	56	2	0	1	84	72	83
<b>Emplois de direction de la FPH</b>	<b>4,6</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>46</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>67</b>	<b>46</b>	<b>57</b>
<b>Directeur d'hôpital (DH)</b>	<b>3,1</b>	<b>40</b>	<b>51</b>	<b>46</b>	<b>49</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>67</b>	<b>46</b>	<b>59</b>
DH, Emplois fonctionnels	0,2	16	55	53	55	0	3	1	80	77	79
DH, Hors classe	2,2	37	53	49	52	0	0	0	74	56	67
DH, Classe normale	0,8	53	43	39	41	11	20	16	35	24	29
<b>Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)</b>	<b>1,5</b>	<b>55</b>	<b>51</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>66</b>	<b>45</b>	<b>54</b>
D3S, Hors classe	0,6	48	55	51	53	1	0	0	81	64	73
D3S, Classe normale	0,9	61	47	42	44	7	17	13	50	34	40
<b>Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPT</b>	<b>6,0</b>	<b>34</b>	<b>50</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>60</b>	<b>46</b>	<b>55</b>
<b>Emplois de direction</b>	<b>4,9</b>	<b>33</b>	<b>50</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>45</b>	<b>53</b>
Directeur général des services ou directeur (1)	2,5	32	50	47	49	0	2	1	58	41	52
Directeur adjoint général des services ou directeur adjoint (1)	1,9	38	50	48	49	1	3	2	55	50	53
Directeur général des services techniques	0,3	15	50	45	49	0	2	0	59	29	54
Directeur des services techniques	0,2	12	53	47	53	0	0	0	74	40	70
<b>Administrateurs territoriaux</b>	<b>1,1</b>	<b>38</b>	<b>51</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>68</b>	<b>50</b>	<b>61</b>
Administrateur hors classe	0,4	23	56	52	55	0	0	0	88	73	85
Administrateur	0,8	45	48	45	47	7	11	9	55	45	50

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, emplois et corps de direction. Ministères, FPT, FPH. Hors bénéficiaires d'emploi aidés

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ FPE : emplois principaux, titulaires des ministères. Métropole, DOM, COM et étranger.

Champ FPT et FPH : emplois principaux, tous statuts. Métropole, DOM, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Note : Les titulaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

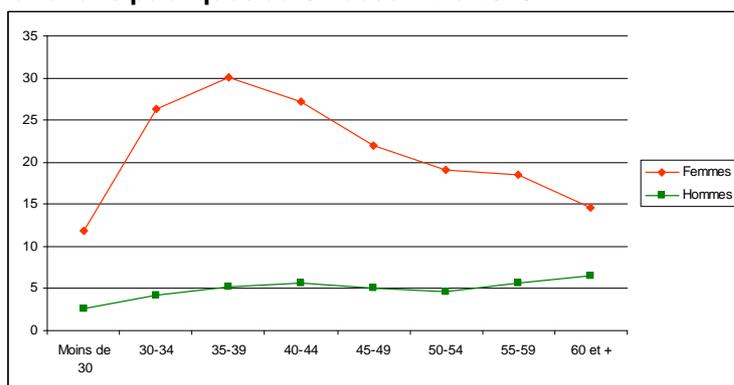
(1) Les effectifs de directeur général des services ou directeur et directeur adjoint général des services ou directeur adjoint peuvent avoir été légèrement surreprésentés. En effet, les mentions des termes 'directeur' et 'directeur adjoint' sans le qualificatif 'général' peuvent conduire à inclure les directeurs de collectivités qui n'occupent pas un emploi fonctionnel (au sens de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984).

## Les femmes occupent plus souvent des emplois à temps partiel

Les femmes employées à temps partiel sont nettement plus nombreuses que les hommes dans l'ensemble des trois fonctions publiques : 27 % des femmes contre 10 % des hommes, 22 % des femmes contre 5 % des hommes si l'on se restreint aux titulaires (voir FT 2.7-1). Dans la FPT et la FPH, environ un quart des femmes titulaires travaillent à temps partiel (contre respectivement 7 % et 5 % des hommes). Dans la fonction publique de l'Etat c'est le cas de 18 % des femmes titulaires, contre 4 % des hommes.

Ainsi, 89 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique.

## Graphique D X.1-12 : Part des titulaires à temps partiel selon l'âge dans l'ensemble des trois fonctions publiques au 31 décembre 2010



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, emplois de direction de la FPH. Hors bénéficiaires d'emploi aidés France métropolitaine et DOM.

C'est entre 35 et 39 ans que le recours au temps partiel est le plus fréquent chez les femmes titulaires. La proportion d'hommes à temps partiel reste, quant à elle, stable quel que soit l'âge. La concentration du temps partiel féminin dans cette tranche d'âge peut s'expliquer, notamment, par la présence et le nombre d'enfants à charge.

Le recours au temps partiel décroît également à mesure que le niveau de qualification augmente. Ainsi, 14 % des femmes titulaires de catégorie A sont à temps partiel contre 26 % de celles relevant de la catégorie C dans la FPE (voir FT 2.7-2). Au sein des corps et emplois d'encadrement supérieur on ne trouve que 6 % des femmes à temps partiel, mais 1% des hommes.

Dans les deux autres versants de la fonction publique, ce sont les femmes titulaires de catégorie B qui se trouvent le plus souvent à temps partiel : 29 % des femmes de catégorie B dans la FPT comme dans la FPH, travaillent à temps partiel contre 26 % pour l'ensemble des femmes dans la FPT et 25 % dans la FPH.

## Bibliographie

- BAËHR, A (2008), « Vieillesse dans la fonction publique : des agents plus âgés à l'Ouest, au Sud et chez les cadres, plus jeunes à l'hôpital et chez les enseignants », DGAFP, Point Stat.
- BARADJI, E. et PEYRIN, A (2011), « L'encadrement supérieur dans les ministères : première caractérisation exhaustive des agents appartenant aux corps A+ », Dossier 2.1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011*, DGAFP, La Documentation française.
- BUISINE, S, ROMAIN, O (2011), « Les personnels de direction dans la fonction publique hospitalière », Dossier 2.2 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011*, DGAFP, La Documentation française.
- GUÉGOT, F (2011), « L'égalité professionnelle homme-femme dans la fonction publique », Rapport au Président de la République.
- LAPINTE, A (2011), « La situation en 2007 des non-titulaires présents dans la fonction publique de l'État en 2003 » Dossier 1.1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011*, DGAFP, La Documentation française.
- Démographie des personnels territoriaux au 31 décembre 2006, CNFPT, octobre 2009.
- Dixième rapport au Parlement sur la mise en œuvre du principe d'égalité des sexes dans la fonction publique, DGAFP.
- « L'emploi public sous l'angle de la diversité », Vue 1.4 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, vol. 1, Faits et chiffres 2006-2007*, DGAFP, La Documentation française.
- « Les disparités sur le marché du travail entre les femmes et les hommes : une analyse sur longue période », Dares, *Dares Analyses*, n°15, 2012.

## EFFECTIFS ET PART DES FEMMES DANS LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES

Tableau 1.2-1 : Effectifs physiques des trois fonctions publiques par type d'employeur aux 31 décembre 2009 et 2010 en France (métropole + DOM)

	Effectifs physiques 2009 (1)	Effectifs physiques 2010	Evolution 2009-2010 (en effectifs)	Evolution 2009-2010 (en %)
<b>FPE</b> Ministères	1 988 663	1 887 711	-100 952	-5,1
ÉPA	339 009	419 781	80 772	23,8
<b>Total FPE</b>	<b>2 327 672</b>	<b>2 307 492</b>	<b>-20 180</b>	<b>-0,9</b>
<b>FPT</b> Communes(2)	1 015 283	1 006 843	-8 440	-0,8
Départements	289 088	290 591	1 503	0,5
Régions	78 701	79 719	1 018	1,3
<b>Total collectivités territoriales</b>	<b>1 383 072</b>	<b>1 377 153</b>	<b>-5 919</b>	<b>-0,4</b>
Etablissements communaux (2)	126 385	127 646	1 261	1,0
Etablissements intercommunaux (2)	226 000	234 044	8 044	3,6
Etablissements départementaux	65 193	65 595	402	0,6
Autres Epa locaux	5 937	6 641	704	11,9
<b>Total EPA (2)</b>	<b>423 515</b>	<b>433 926</b>	<b>10 411</b>	<b>2,5</b>
<b>Total FPT</b>	<b>1 806 587</b>	<b>1 811 079</b>	<b>4 492</b>	<b>0,2</b>
<b>FPH</b> Hôpitaux	996 793	1 004 599	7 806	0,8
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)	70 224	72 966	2 742	3,9
Autres établissements médico-sociaux	32 705	32 904	199	0,6
<b>Total FPH</b>	<b>1 099 722</b>	<b>1 110 469</b>	<b>10 747</b>	<b>1,0</b>
<b>Total FPE + FPT + FPH</b>	<b>5 233 981</b>	<b>5 229 040</b>	<b>-4 941</b>	<b>-0,1</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

(1) Révision par rapport à l'année précédente en relation avec le changement de source d'information (SIASP de l'Insee) utilisée pour le suivi de l'emploi et des rémunérations dans l'ensemble de la fonction publique à partir des données 2010 (voir Vue 1.1, Définitions et méthodes FT 1.1 et document méthodologique) et le changement de champ (restriction à Métropole + DOM).

(2) Les évolutions concernant les effectifs des communes des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution, compte tenu de probables modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupements notamment), en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Tableau 2.4-1 : Taux de femmes par statut et catégorie hiérarchique dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)

(en %)

Statut	A	B	C	Indéterminée	Total	Total hors enseignants
<b>FPE (ministères et ÉPA)</b>						
Titulaires	61,5	47,6	65,0	60,7	59,4	53,0
Non-titulaires	50,1	64,6	65,7	56,3	59,8	61,6
Ouvriers d'État	ns	7,4	14,4	26,5	13,4	13,4
<b>Total agents civils</b>	<b>60,3</b>	<b>51,1</b>	<b>61,2</b>	<b>57,2</b>	<b>58,5</b>	<b>54,0</b>
Total agents civils hors enseignants	47,3	51,2	61,2	57,2	54,0	54,0
Militaires et volontaires militaires	12,4	14,1	16,5	29,9	14,7	14,7
<b>Total</b>	<b>58,5</b>	<b>40,3</b>	<b>52,2</b>	<b>57,2</b>	<b>52,4</b>	<b>45,4</b>
<b>FPT</b>						
Titulaires	61,9	66,3	55,8	59,2	57,7	57,7
Non-titulaires	54,9	60,9	70,5	66,6	67,1	67,1
<b>Total agents civils hors assistantes maternelles et hors médecins</b>	<b>60,2</b>	<b>65,1</b>	<b>58,3</b>	<b>64,4</b>	<b>59,5</b>	<b>59,5</b>
Assistants maternelles	-	-	96,2	-	96,2	96,2
<b>Total</b>	<b>60,2</b>	<b>65,1</b>	<b>59,7</b>	<b>64,4</b>	<b>60,5</b>	<b>60,5</b>
<b>FPH</b>						
Titulaires	80,0	85,6	77,2	75,7	80,6	80,6
Non-titulaires	74,4	79,8	78,4	82,8	78,5	78,5
<b>Total hors médecins</b>	<b>79,0</b>	<b>84,9</b>	<b>77,4</b>	<b>81,6</b>	<b>80,2</b>	<b>80,2</b>
Médecins	49,0	-	-	-	49,0	49,0
<b>Total</b>	<b>63,1</b>	<b>84,9</b>	<b>77,4</b>	<b>81,6</b>	<b>77,3</b>	<b>77,3</b>
<b>FPE+FPT+FPH</b>						
Titulaires	62,7	66,6	62,3	60,4	63,3	62,7
Non-titulaires	53,5	67,1	71,2	63,5	66,5	67,5
Ouvriers d'État	ns	7,4	14,4	26,5	13,4	13,4
Assistants maternelles	-	-	96,2	-	96,2	96,2
Médecins	49,0	-	-	-	49,0	49,0
<b>Total agents civils</b>	<b>60,7</b>	<b>66,4</b>	<b>64,1</b>	<b>62,6</b>	<b>63,5</b>	<b>63,2</b>
Total agents civils hors enseignants	55,2	66,6	64,1	62,6	63,2	63,2
Militaires et volontaires militaires	12,4	14,1	16,5	29,9	14,7	14,7
<b>Total</b>	<b>59,3</b>	<b>58,7</b>	<b>62,0</b>	<b>62,6</b>	<b>60,5</b>	<b>59,7</b>

Source : SIASP, Insee Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : dans la FPH, 61,9 % des agents titulaires de catégorie A sont des femmes.

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans la nouvelle source d'information assurant le suivi statistique des agents de la fonction publique, en particulier pour les non-titulaires.

ns : non-significatif

**Tableau 2.4-2 : Part des femmes parmi les agents titulaires et non-titulaires des ministères par ministère et catégorie hiérarchique au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**

(en %)	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie indéterminée (1)		Total	
	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)
Affaires étrangères et européennes	34,0	43,0	49,3	60,0	67,6	65,4	30,1	48,0	54,6	51,5
Alimentation, Agriculture et Pêche	47,1	46,4	52,6	80,1	82,0	69,3	54,7	65,7	55,1	61,1
<b>Ministères économique et financier</b>										
- Budget, Comptes publics et Fonction publique et Réforme de l'Etat	45,9	45,7	61,0	54,5	66,4	74,6	26,3	34,3	59,0	63,2
- Economie, Industrie et Emploi	40,4	44,7	62,0	66,7	78,2	70,8	32,4	56,3	56,1	61,5
Culture et Communication	46,5	45,5	57,8	65,4	54,6	59,6	ns	61,1	52,2	53,7
Défense	28,1	31,7	43,0	32,2	67,9	50,2	ns	54,4	55,0	37,0
Ecologie, Energie, Développement durable et Mer	31,2	37,8	36,3	51,5	48,5	58,5	48,7	40,1	39,5	48,2
<b>Ministères de l'enseignement</b>										
- Education nationale	68,5	56,0	83,1	69,6	86,2	76,6	0,0	47,9	69,8	65,3
- Enseignement supérieur et Recherche	40,8	39,7	63,0	67,4	62,2	64,2	ns	56,0	47,7	47,4
Immigration, Intégration, Identité nationale et Développement solidaire	47,3	60,0	63,5	ns	77,1	60,0	ns	45,8	64,4	57,0
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	31,8	28,6	22,3	21,9	75,6	37,4	64,1	62,6	34,7	39,4
Justice et Libertés	59,2	51,8	74,0	62,9	42,1	61,7	ns	45,5	53,5	58,0
<b>Ministères sociaux</b>										
- Santé et Sports	28,5	19,7	80,9	55,6	72,6	59,3	ns	50,0	42,7	48,0
- Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville	56,4	63,3	72,7	83,4	84,5	91,3	68,0	70,2	72,2	75,8
Services du Premier ministre	39,1	48,3	70,5	69,9	68,8	39,5	70,0	57,4	53,5	50,6
<b>Tota</b>	<b>63,8</b>	<b>49,5</b>	<b>46,1</b>	<b>67,1</b>	<b>65,1</b>	<b>61,2</b>	<b>62,7</b>	<b>55,2</b>	<b>60,5</b>	<b>57,9</b>
<b>Total hors enseignants</b>	<b>47,2</b>	<b>45,2</b>	<b>45,3</b>	<b>83,2</b>	<b>65,1</b>	<b>61,2</b>	<b>62,7</b>	<b>55,2</b>	<b>52,7</b>	<b>62,4</b>

Source : SIASP, Insee Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

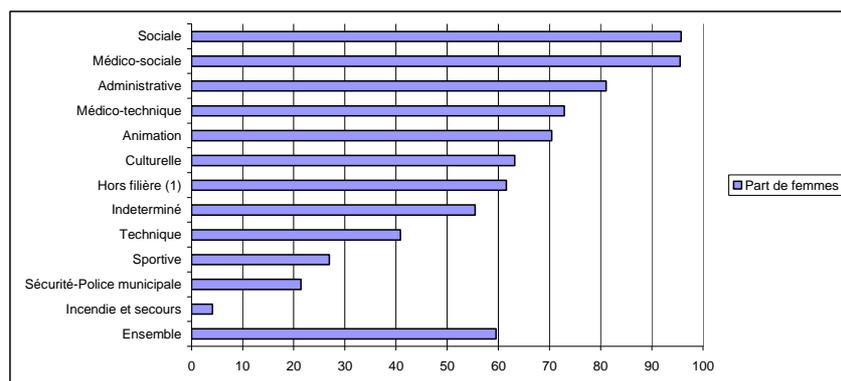
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

ns : non-significatif

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans la nouvelle source d'information assurant le suivi statistique des agents de la fonction publique, en particulier pour les non-titulaires.

**Graphique 2.4-1 : Part de femmes par filière d'emploi dans la FPT (hors assistantes maternelles) au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**

en %

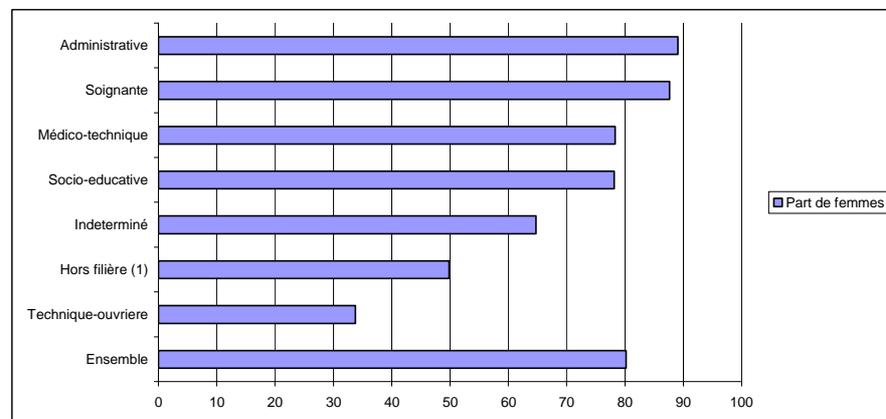


Source : SIASP, Insee Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

(1) Il s'agit par définition de la NET (Nomenclature des emplois territoriaux) des emplois non classables ailleurs, comme par exemple les collaborateurs de cabinet, apprentis, autres.

**Graphique 2.4-2 : Part de femmes par filière d'emploi parmi les personnels non médicaux dans la FPH au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**

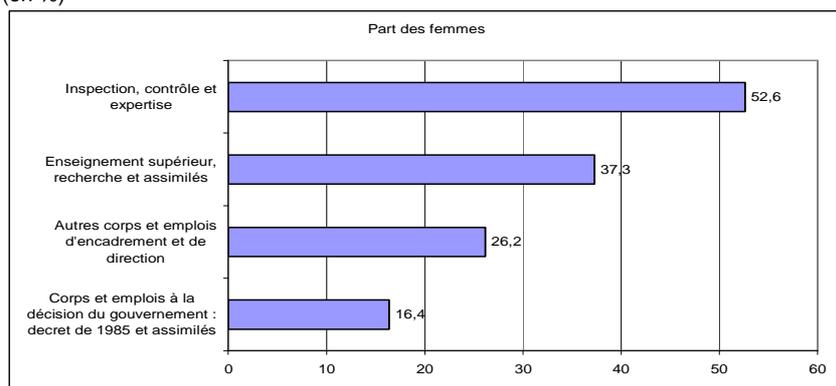


Source : SIASP, Insee Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

(1) Il s'agit par définition de la NEH (Nomenclature des emplois hospitaliers) des emplois non classables ailleurs, comme par exemple les travailleurs handicapés en C.A.T, les formateurs occasionnels et les apprentis.

**Graphique 2.4-3 : Part des femmes parmi les titulaires A+ des ministères par type de population au 31 décembre 2010**  
(en %)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.  
Champ : emplois principaux des ministères (hors EPA). Agents civils. Métropole + DOM + COM et étranger.

**Tableau 2.5-2 : Part des agents de moins de 30 ans et part de ceux de 50 ans et plus dans la FPE par statut et par sexe, au 31 décembre 2010 en France métropolitaine et dans les DOM**

		Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Ministères	Titulaires	8,2	10,3	9,5	32,7	31,4	31,9
	Non-titulaires	35,7	27,6	31,0	25,6	21,5	23,2
	Ouvriers d'État	3,4	1,9	3,2	46,5	54,6	47,6
	<b>Total agents civils</b>	<b>9,9</b>	<b>11,5</b>	<b>10,8</b>	<b>32,9</b>	<b>30,9</b>	<b>31,7</b>
	Militaires, yc volontaires militaires	37,9	51,3	39,9	8,0	2,6	7,2
	<b>Total ministères</b>	<b>18,3</b>	<b>13,4</b>	<b>15,8</b>	<b>25,4</b>	<b>29,5</b>	<b>27,5</b>
EPA	Titulaires	5,2	5,7	5,4	40,2	38,2	39,2
	Non-titulaires	43,2	36,0	38,9	15,8	16,5	16,2
	Ouvriers d'État	7,6	3,4	6,3	45,9	50,2	47,3
	<b>Total agents civils</b>	<b>25,8</b>	<b>25,5</b>	<b>25,6</b>	<b>27,0</b>	<b>24,1</b>	<b>25,4</b>
	Militaires, yc volontaires militaires	12,1	4,1	7,0	42,6	47,7	45,9
	<b>Total EPA</b>	<b>25,7</b>	<b>25,4</b>	<b>25,5</b>	<b>27,1</b>	<b>24,2</b>	<b>25,5</b>
FPE	Titulaires	7,8	9,9	9,0	33,7	32,0	32,7
	Non-titulaires	40,8	33,5	36,5	18,9	18,0	18,4
	Ouvriers d'État	3,5	2,0	3,3	46,5	54,3	47,6
	<b>Total agents civils</b>	<b>13,5</b>	<b>14,3</b>	<b>13,9</b>	<b>31,6</b>	<b>29,5</b>	<b>30,4</b>
	Militaires, yc volontaires militaires	37,9	50,4	39,7	8,0	3,5	7,4
	<b>Total FPE</b>	<b>19,6</b>	<b>15,7</b>	<b>17,5</b>	<b>25,7</b>	<b>28,5</b>	<b>27,2</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques.  
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).  
Note de lecture : 8,2 % des hommes titulaires des ministères ont moins de 30 ans.

**Tableau 2.5-3 : Âge moyen, part des moins de 30 ans et part des 50 ans et plus pour les agents des trois fonctions publiques par sexe et nature de l'employeur au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**

		Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
FPE	Ministères	40,7	42,3	41,5	18,3	13,4	15,8	25,4	29,5	27,5
	ÉPA	40,3	39,7	39,9	25,7	25,4	25,5	27,1	24,2	25,5
	<b>Total FPE</b>	<b>40,6</b>	<b>41,8</b>	<b>41,2</b>	<b>19,6</b>	<b>15,7</b>	<b>17,5</b>	<b>25,7</b>	<b>28,5</b>	<b>27,2</b>
FPT	Communes	43,6	43,7	43,6	11,6	11,7	11,6	33,4	32,9	33,1
	Départements	45,1	45,5	45,3	7,0	7,7	7,5	37,2	39,0	38,5
	Régions	45,3	45,3	45,3	6,2	5,8	6,0	35,5	34,8	35,1
	ÉPA	41,5	42,2	41,9	14,7	14,6	14,6	26,2	28,1	27,3
	<b>Total FPT</b>	<b>43,3</b>	<b>43,7</b>	<b>43,6</b>	<b>11,6</b>	<b>11,4</b>	<b>11,4</b>	<b>32,1</b>	<b>33,0</b>	<b>32,6</b>
FPH	Hôpitaux	43,0	40,5	41,1	15,2	20,5	19,3	33,4	25,4	27,2
	EHPA	43,4	40,8	41,1	12,9	19,3	18,4	32,0	24,4	25,4
	Autres établissements médico-sociaux	42,4	41,4	41,7	14,1	17,7	16,5	29,5	27,3	28,0
	<b>Total FPH</b>	<b>43,0</b>	<b>40,6</b>	<b>41,1</b>	<b>15,1</b>	<b>20,3</b>	<b>19,1</b>	<b>33,2</b>	<b>25,3</b>	<b>27,1</b>
<b>Total 3FP</b>	<b>41,9</b>	<b>42,1</b>	<b>42,0</b>	<b>16,2</b>	<b>15,5</b>	<b>15,8</b>	<b>28,8</b>	<b>29,2</b>	<b>29,0</b>	

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques.  
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).  
Note de lecture : 15,2% des hommes travaillant dans les hôpitaux relevant de la FPH ont moins de 30 ans.

**Tableau 2.5-4 : Part des titulaires de moins de 30 ans et part de ceux de 50 ans et plus par catégorie hiérarchique et par sexe dans les trois fonctions publiques, au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**

		Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>FPE</b>	Catégorie A	6,9	12,1	10,1	37,2	26,3	30,5
	Catégorie B	9,8	7,1	8,5	26,1	40,1	32,8
	Catégorie C	7,8	4,6	5,8	32,2	45,4	40,8
	Catégorie indéterminée	7,5	7,9	7,7	32,7	32,8	32,8
	<b>Total</b>	<b>7,8</b>	<b>9,9</b>	<b>9,0</b>	<b>33,7</b>	<b>32,0</b>	<b>32,7</b>
<b>FPT</b>	Catégorie A	2,7	4,1	3,6	47,6	43,5	45,0
	Catégorie B	3,7	6,2	5,4	37,7	31,8	33,8
	Catégorie C	8,5	6,8	7,5	32,2	34,5	33,5
	Catégorie indéterminée	5,9	7,4	6,8	39,6	36,6	37,8
	<b>Total</b>	<b>7,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,9</b>	<b>34,0</b>	<b>34,9</b>	<b>34,6</b>
<b>FPH</b>	Catégorie A	2,5	7,7	6,7	49,7	36,3	39,0
	Catégorie B	13,8	18,9	18,2	31,3	25,0	25,9
	Catégorie C	8,1	11,5	10,7	33,9	28,7	29,9
	Catégorie indéterminée	10,6	13,2	12,6	34,7	30,3	31,4
	<b>Total</b>	<b>9,2</b>	<b>14,1</b>	<b>13,2</b>	<b>34,7</b>	<b>27,9</b>	<b>29,2</b>
<b>FPE+FPT+FPH</b>	Catégorie A	6,3	10,9	9,2	38,7	28,8	32,5
	Catégorie B	9,0	12,8	11,5	29,7	30,7	30,3
	Catégorie C	8,4	7,8	8,0	32,5	34,5	33,7
	Catégorie indéterminée	6,5	7,9	7,3	37,1	34,9	35,8
	<b>Total</b>	<b>7,8</b>	<b>9,9</b>	<b>9,1</b>	<b>34,0</b>	<b>31,9</b>	<b>32,6</b>

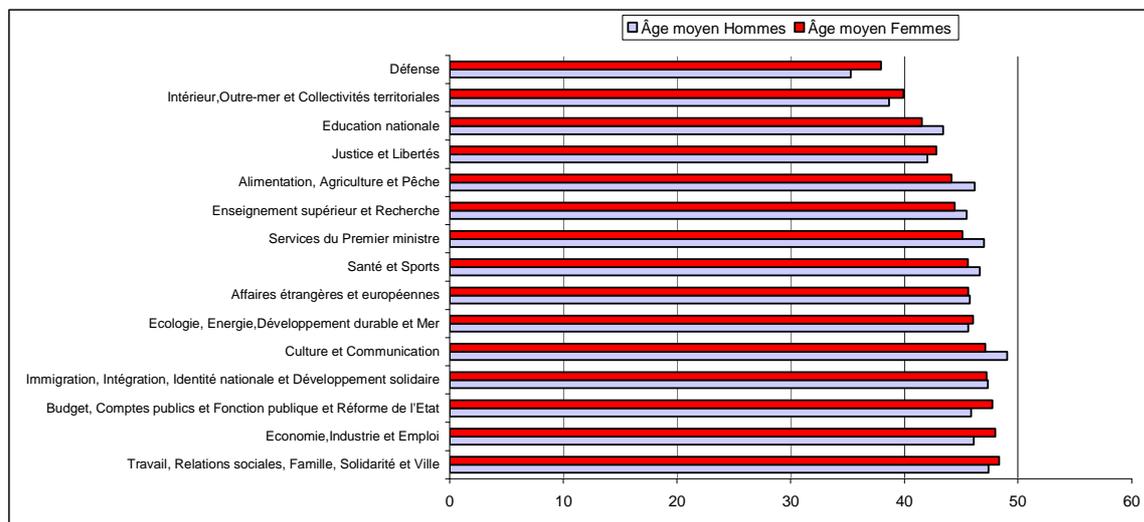
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : 49,7% des hommes de catégorie A dans la FPH ont plus de 50 ans.

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans la nouvelle source d'information assurant le suivi statistique des agents de la fonction publique, en particulier pour les non-titulaires.

**Graphique 2.5-1 : Âge moyen des agents par ministère (par ordre croissant <sup>(1)</sup>) pour les femmes au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**  
(en années)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

(1) Par ordre croissant selon l'âge moyen des femmes

(2) L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des Services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

## TEMPS PARTIEL

**Tableau 2.7-1 : Effectifs physiques des agents civils des trois fonctions publiques à temps partiel et en cessation progressive d'activité par statut, sexe et quotité de temps de travail au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**

		Total effectifs	Quotité indéterminée	50%	60%	70%	80%	90%	Effectifs à temps partiel	Effectifs à temps complet	Part des agents à temps partiel (en %)	CPA	Part des agents en CPA (en %)
FPE	Titulaires	1 581 957	6 017	27 006	11 850	26 046	97 741	21 558	190 218	1 387 360	12,0	4 379	0,3
	Femmes	939 148	3 306	24 008	9 950	23 330	87 886	19 280	167 760	768 362	17,9	3 026	0,3
	Hommes	642 809	2 711	2 998	1 900	2 716	9 855	2 278	22 458	618 998	3,5	1 353	0,2
	<b>dont titulaires enseignants</b>	<b>789 842</b>	<b>2 041</b>	<b>20 673</b>	<b>7 285</b>	<b>21 429</b>	<b>23 581</b>	<b>7 767</b>	<b>82 776</b>	<b>704 251</b>	<b>10,5</b>	<b>2 815</b>	<b>0,4</b>
	Femmes	519 537	1 167	18 729	6 210	19 891	20 359	6 860	73 216	444 531	14,1	1 790	0,3
	Hommes	270 305	874	1 944	1 075	1 538	3 222	907	9 560	259 720	3,5	1 025	0,4
	<b>Non-titulaires (1) et ouvriers d'Etat</b>	<b>403 259</b>	<b>36 930</b>	<b>46 961</b>	<b>14 488</b>	<b>19 260</b>	<b>19 069</b>	<b>5 438</b>	<b>142 146</b>	<b>260 973</b>	<b>35,2</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
	Femmes	222 751	21 706	33 016	9 934	13 107	16 292	4 221	98 276	124 429	44,1	ns	ns
	Hommes	180 508	15 224	13 945	4 554	6 153	2 777	1 217	43 870	136 544	24,3	ns	ns
	FPT	Titulaires	1 412 244	35 065	42 388	33 441	33 684	80 372	23 710	248 660	1 163 237	17,6	ns
Femmes		814 548	27 007	33 758	24 985	26 629	74 918	22 347	209 644	604 654	25,7	ns	ns
Hommes		597 696	8 058	8 630	8 456	7 055	5 454	1 363	39 016	558 583	6,5	ns	ns
<b>Non-titulaires (1) et assistantes maternelles</b>		<b>398 835</b>	<b>90 474</b>	<b>38 126</b>	<b>25 733</b>	<b>25 762</b>	<b>5 030</b>	<b>1 051</b>	<b>186 176</b>	<b>212 653</b>	<b>46,7</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
Femmes		281 565	66 590	30 455	21 280	21 607	4 478	909	145 319	136 243	51,6	ns	ns
Hommes		117 270	23 884	7 671	4 453	4 155	552	142	40 857	76 410	34,8	ns	ns
FPH	Titulaires	821 542	8 289	21 140	7 149	16 721	105 098	12 726	171 123	650 383	20,8	ns	ns
	Femmes	662 459	6 816	20 236	6 419	15 960	101 427	12 091	162 949	499 480	24,6	ns	ns
	Hommes	159 083	1 473	904	730	761	3 671	635	8 174	150 903	5,1	ns	ns
	<b>Non-titulaires (1) et médecins</b>	<b>288 927</b>	<b>28 967</b>	<b>15 768</b>	<b>8 832</b>	<b>8 262</b>	<b>9 851</b>	<b>2 050</b>	<b>73 730</b>	<b>215 187</b>	<b>25,5</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
	Femmes	195 705	15 225	12 444	5 663	7 184	8 664	1 705	50 885	144 812	26,0	ns	ns
Hommes	93 222	13 742	3 324	3 169	1 078	1 187	345	22 845	70 375	24,5	ns	ns	
3FP	Ensemble	4 906 764	205 742	191 389	101 493	129 735	317 161	66 533	1 012 053	3 889 793	20,6	ns	ns
	Femmes	3 116 176	140 650	153 917	78 231	107 817	293 665	60 553	834 833	2 277 980	26,8	ns	ns
	Hommes	1 790 588	65 092	37 472	23 262	21 918	23 496	5 980	177 220	1 611 813	9,9	ns	ns
	<b>dont titulaires</b>	<b>3 815 743</b>	<b>49 371</b>	<b>90 534</b>	<b>52 440</b>	<b>76 451</b>	<b>283 211</b>	<b>57 990</b>	<b>610 001</b>	<b>3 200 980</b>	<b>16,0</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
	Femmes	2 416 155	37 129	78 002	41 354	65 919	264 231	53 718	540 353	1 872 496	22,4	ns	ns
	Hommes	1 399 588	12 242	12 532	11 086	10 532	18 980	4 276	69 648	1 328 484	5,0	ns	ns

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

(1) Pour les non-titulaires, il peut s'agir de temps partiel non choisi.

CPA : cessation progressive d'activité. En 2010, seuls les agents de 56 ans et plus sont concernés.

ns : non significatif

**Tableau 2.7-2 : Effectifs physiques des titulaires de la FPE à temps partiel et en cessation progressive d'activité par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**

	Total titulaires	Titulaires à temps partiel	Part de titulaires à temps partiel (en %)	Titulaires en CPA	Part de CPA parmi les titulaires de 56 ans et + (en %)
<b>Femmes</b>					
Catégorie A	616 041	86 885	14,1	1 955	2,8
Catégorie B	145 674	34 905	24,0	498	1,9
Catégorie C	173 011	45 182	26,1	573	1,7
Catégorie indéterminée	4 422	788	17,8	-	-
<b>Total</b>	<b>939 148</b>	<b>167 760</b>	<b>17,9</b>	<b>3 026</b>	<b>2,3</b>
<b>Hommes</b>					
Catégorie A	386 174	12 820	3,3	1 140	1,6
Catégorie B	160 656	4 659	2,9	139	0,9
Catégorie C	93 116	4 786	5,1	74	0,6
Catégorie indéterminée	2 863	193	6,7	-	-
<b>Total</b>	<b>642 809</b>	<b>22 458</b>	<b>3,5</b>	<b>1 353</b>	<b>1,4</b>
<b>Ensemble</b>					
Catégorie A	1 002 215	99 705	9,9	3 095	2,2
Catégorie B	306 330	39 564	12,9	637	1,5
Catégorie C	266 127	49 968	18,8	647	1,4
Catégorie indéterminée	7 285	981	13,5	-	-
<b>Total</b>	<b>1 581 957</b>	<b>190 218</b>	<b>12,0</b>	<b>4 379</b>	<b>1,9</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

CPA : cessation progressive d'activité. En 2010, seuls les agents de 56 ans et plus sont concernés.

Note : le temps partiel doit être distingué du temps incomplet dont les fondements juridiques sont différents.

**Tableau 2.7-3 : Effectifs physiques des titulaires de la FPT à temps partiel (1) et en cessation progressive d'activité par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**

	Total titulaires	Titulaires à temps partiel	Part de titulaires à temps partiel (en %)	Titulaires en CPA	Part de CPA parmi les titulaires de 56 ans et + (en %)
<b>Femmes</b>					
Catégorie A	74 148	17 283	23,3	ns	ns
Catégorie B	121 403	35 351	29,1	ns	ns
Catégorie C	611 429	152 551	24,9	ns	ns
Catégorie indéterminée	7 568	4 459	58,9	-	-
<b>Total</b>	<b>814 548</b>	<b>209 644</b>	<b>25,7</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Hommes</b>					
Catégorie A	45 625	3 071	6,7	ns	ns
Catégorie B	61 740	6 144	10,0	ns	ns
Catégorie C	485 117	28 988	6,0	ns	ns
Catégorie indéterminée	5 214	813	15,6	-	-
<b>Total</b>	<b>597 696</b>	<b>39 016</b>	<b>6,5</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Ensemble</b>					
Catégorie A	119 773	20 354	17,0	ns	ns
Catégorie B	183 143	41 495	22,7	ns	ns
Catégorie C	1 096 546	181 539	16,6	ns	ns
Catégorie indéterminée	12 782	5 272	41,2	-	-
<b>Total</b>	<b>1 412 244</b>	<b>248 660</b>	<b>17,6</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

CPA : cessation progressive d'activité. En 2010, seuls les agents de 56 ans et plus sont concernés.

ns : non significatif

Note : le temps partiel doit être distingué du temps incomplet dont les fondements juridiques sont différents.

**Tableau 2.7-4 : Effectifs physiques des titulaires de la FPH à temps partiel et en cessation progressive d'activité par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**

	Total titulaires	Titulaires à temps partiel	Part de titulaires à temps partiel (en %)	Titulaires en CPA	Part de CPA parmi les titulaires de 56 ans et + (en %)
<b>Femmes</b>					
Catégorie A	61 639	13 453	21,8	ns	ns
Catégorie B	266 906	77 261	28,9	ns	ns
Catégorie C	333 294	72 108	21,6	ns	ns
Catégorie indéterminée	620	127	20,5	ns	ns
<b>Total</b>	<b>662 459</b>	<b>162 949</b>	<b>24,6</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Hommes</b>					
Catégorie A	15 389	692	4,5	ns	ns
Catégorie B	44 868	3 093	6,9	ns	ns
Catégorie C	98 627	4 380	4,4	ns	ns
Catégorie indéterminée	199	9	4,5	ns	ns
<b>Total</b>	<b>159 083</b>	<b>8 174</b>	<b>5,1</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Ensemble</b>					
Catégorie A	77 028	14 145	18,4	ns	ns
Catégorie B	311 774	80 354	25,8	ns	ns
Catégorie C	431 921	76 488	17,7	ns	ns
Catégorie indéterminée	819	136	16,6	ns	ns
<b>Total</b>	<b>821 542</b>	<b>171 123</b>	<b>20,8</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

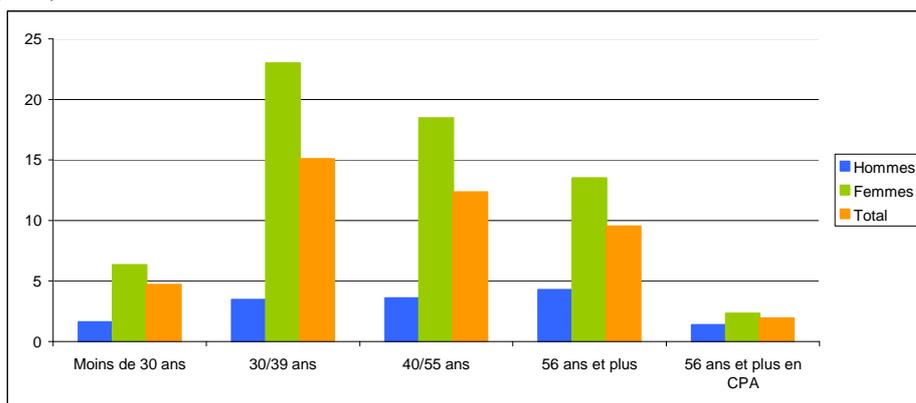
Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

CPA : cessation progressive d'activité. En 2010, seuls les agents de 56 ans et plus sont concernés.

ns : non significatif

Note : le temps partiel doit être distingué du temps incomplet dont les fondements juridiques sont différents.

**Graphique 2.7-1 : Part des agents titulaires de la FPE à temps partiel ou en CPA, par tranche d'âge et par sexe au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**  
(en %)

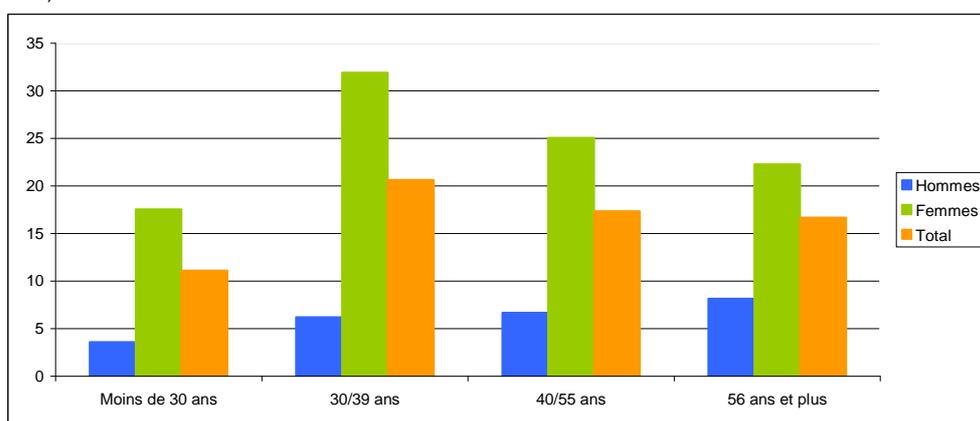


Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

CPA : cessation progressive d'activité. En 2009, seuls les agents de 56 ans et plus sont concernés.

**Graphique 2.7-2 : Part des agents titulaires de la FPT à temps partiel ou en CPA (1), par tranche d'âge et par sexe au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**  
(en %)



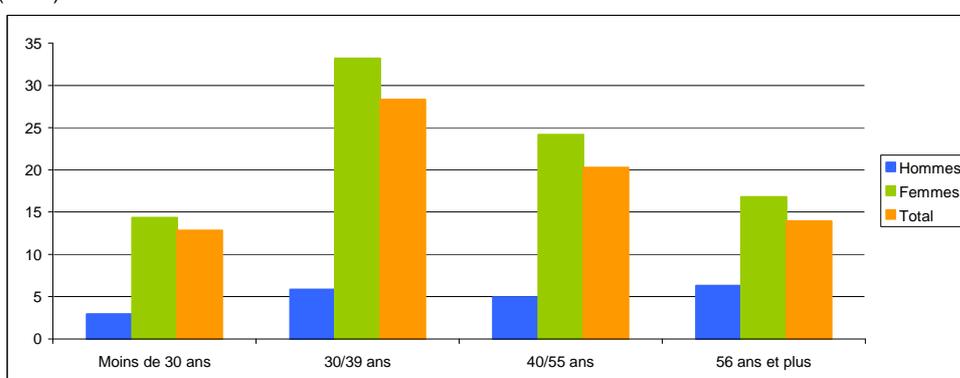
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

(1) Le nombre de titulaires de la FPT en CPA est non significatif au 31 décembre 2010.

Note : le temps partiel doit être distingué du temps incomplet dont les fondements juridiques sont différents.

**Graphique 2.7-3 : Part des agents titulaires de la FPH à temps partiel ou en CPA (1), par tranche d'âge et par sexe au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)**  
(en %)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

(1) Le nombre de titulaires de la FPH en CPA est non significatif au 31 décembre 2010.

## RECRUTEMENTS EXTERNES

### Les femmes sont majoritaires à se présenter aux concours de la fonction publique de l'Etat et réussissent mieux que les hommes aux concours d'enseignants

En 2010, la part des femmes dans l'ensemble des recrutements externes s'élève à 62,3 % ; elles sont 61,2 % parmi les candidats présents lors des épreuves de sélection.

Elles réussissent mieux que les hommes sur les postes de catégorie A (57,6 % de femmes parmi les présents et 66,8 % parmi les recrutés). Elles sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (70,5 % de femmes parmi les candidats) et sont recrutées en plus grande proportion que les hommes (72,4 % des lauréats sont des femmes). En revanche, pour les concours non enseignants, elles représentent 58,6 % des candidats mais seulement 51,5 % des lauréats.

**Tableau 3.1-3 : Nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et par sexe selon la voie de recrutement externe dans la fonction publique de l'Etat en 2010**

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	Ensemble	
	Total	Dont enseignement (1)	Total	Dont enseignement (1)	Total	Total général	Dont enseignement (1)
<b>Postes offerts</b>	<b>20 457</b>	<b>15 615</b>	<b>3 725</b>	<b>0</b>	<b>5 068</b>	<b>29 250</b>	<b>15 615</b>
<b>Total recrutés</b>	<b>19 949</b>	<b>15 282</b>	<b>4 005</b>	<b>0</b>	<b>5 724</b>	<b>29 678</b>	<b>15 282</b>
Hommes	6 629	4 214	1 640	0	2 920	11 189	4 214
Femmes	13 320	11 068	2 365	0	2 804	18 489	11 068
Taux de sélectivité	8,9	5,4	21,3	0,0	14,6(3)	11,4(3)	5,4
<b>Dont concours externe (2)</b>							
<b>Postes offerts</b>	<b>18 917</b>	<b>15 247</b>	<b>3 014</b>	<b>0</b>	<b>4 955</b>	<b>26 886</b>	<b>15 247</b>
<b>Total recrutés</b>	<b>18 443</b>	<b>14 927</b>	<b>3 462</b>	<b>0</b>	<b>5 615</b>	<b>27 520</b>	<b>14 927</b>
Hommes	5 822	4 134	1 559	0	2 888	10 269	4 134
Femmes	12 621	10 793	1 903	0	2 727	17 251	10 793
Taux de sélectivité	9,0	5,3	24,6	0,0	14,7(3)	11,8(3)	5,3
<b>Dont concours unique</b>							
<b>Postes offerts</b>	<b>1 125</b>	<b>24</b>	<b>608</b>	<b>0</b>	<b>113</b>	<b>1 846</b>	<b>24</b>
<b>Total recrutés</b>	<b>1 105</b>	<b>23</b>	<b>479</b>	<b>0</b>	<b>109</b>	<b>1 693</b>	<b>23</b>
Hommes	701	16	24	0	32	757	16
Femmes	404	7	455	0	77	936	7
Taux de sélectivité	7,4	1,4	3,6	0,0	5,3	6,1	1,4
<b>Dont 3ème concours</b>							
<b>Postes offerts</b>	<b>415</b>	<b>344</b>	<b>103</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>518</b>	<b>344</b>
<b>Total recrutés</b>	<b>401</b>	<b>332</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>465</b>	<b>332</b>
Hommes	106	64	57	0	0	163	64
Femmes	295	268	7	0	0	302	268
Taux de sélectivité	8,3	8,0	3,7	0,0	0,0	7,7	8,0

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'Etat, DGAFF, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité = présents/admis

(1) Postes d'enseignants.

(2) Y compris les externes sans concours et Pacte.

(3) Hors Pacte et sans concours de l'Education nationale : le ministère de l'Education nationale n'a pas pu fournir les résultats (inscrits, présents) des recrutements sans concours et Pacte. Les dernières données connues faisaient état de 19 929 candidats pour 188 postes au recrutement externe sans concours et de 98 candidats pour 8 postes en contrat Pacte.

## PARCOURS PROFESSIONNELS ET MOBILITÉ

Tableau 4.1-5 : Nombre de candidats effectivement recrutés par voie interne par catégorie et par sexe selon le type de sélection en 2010 dans la fonction publique de l'Etat

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	Ensemble	
	Total	Dont enseignement (1)	Total	Dont enseignement (1)	Total	Total général	Dont enseignement (1)
<b>Postes offerts</b>	<b>7 330</b>	<b>2 482</b>	<b>5 029</b>	<b>0</b>	<b>1 346</b>	<b>13 705</b>	<b>2 482</b>
<b>Total recrutés</b>	<b>6 858</b>	<b>2 228</b>	<b>5 544</b>	<b>0</b>	<b>1 396</b>	<b>13 798</b>	<b>2 228</b>
Hommes	3 016	865	2 434	0	443	5 893	865
Femmes	3 842	1 363	3 110	0	953	7 905	1 363
Taux de sélectivité	9,9	10,7	9,4	0,0	10,5	9,8	10,7
<b>Dont Concours interne</b>							
<b>Postes offerts</b>	<b>5 895</b>	<b>2 482</b>	<b>2 443</b>	<b>0</b>	<b>956</b>	<b>9 294</b>	<b>2 482</b>
<b>Total recrutés</b>	<b>5 421</b>	<b>2 228</b>	<b>2 964</b>	<b>0</b>	<b>1 078</b>	<b>9 463</b>	<b>2 228</b>
Hommes	2 355	865	1 332	0	280	3 967	865
Femmes	3 066	1 363	1 632	0	798	5 496	1 363
Taux de sélectivité	10,5	10,7	13,1	0,0	12,7	11,5	10,7
<b>Dont Examen professionnel</b>							
<b>Postes offerts</b>	<b>1 435</b>	<b>0</b>	<b>2 586</b>	<b>0</b>	<b>390</b>	<b>4 411</b>	
<b>Total recrutés</b>	<b>1 437</b>	<b>0</b>	<b>2 580</b>	<b>0</b>	<b>318</b>	<b>4 335</b>	
Hommes	661	0	1 102	0	163	1 926	0
Femmes	776	0	1 478	0	155	2 409	0
Taux de sélectivité	7,4	0,0	5,8	0,0	5,3	6,3	0,0
<i>Examen professionnel (avec changement de corps) - loi 84-16 art. 26</i>							
Postes offerts	450	0	368	0	167	985	
Total recrutés	452	0	343	0	95	890	
Hommes	188	0	82	0	38	308	0
Femmes	264	0	261	0	57	582	0
Taux de sélectivité	14,5	0,0	9,2	0,0	1,2	11,0	0,0
<i>Examen professionnel (avec changement de grade) - loi 84-16 art. 58</i>							
Postes offerts	985	0	2 218	0	223	3 426	
Total recrutés	985	0	2 237	0	223	3 445	
Hommes	473	0	1 020	0	125	1 618	0
Femmes	512	0	1 217	0	98	1 827	0
Taux de sélectivité	4,1	0,0	5,2	0,0	6,7	5,0	0,0

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis. (1) Postes d'enseignants.

### Mobilité

Entre 2009 et 2010, 4,6 % des agents titulaires civils des ministères ont changé de département administratif de fonction (contre 5,2 % entre 2008 et 2009), tandis que 1,7 % ont changé de profession ou de catégorie socioprofessionnelle (au sens de la PCS-Insee). Par ailleurs, 0,2 % des agents présents en 2009 et en 2010 ont connu un changement de ministère.

Au 31 décembre 2010, 13,2% des titulaires civils des ministères n'exercent pas leur activité dans leur administration d'origine, ils étaient 12,6% en 2009 (hors les deux ministères qui n'ont pas répondu à l'enquête : Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports). Plus d'un tiers d'entre eux sont en position d'affectation ou position normale d'activité (PNA) (5,6% du total). La PNA a été mise en place en 2009 par le décret n°2008-370 du 18 avril 2008 et la circulaire n°2179 du 28 janvier 2009.

Les agents en mobilité statutaire se répartissent en : 42,6% titulaires affectés ou PNA ; 32,1% en détachement ; 18,1% en disponibilité ; 3,9% en congé parental ; 3,0% mis à disposition ; et 0,3% seulement en position hors cadre. Les catégories A et A+ confondues sont les plus représentées parmi les détachements (51,6 %) et les mises à disposition (45,8 %). Cependant, parmi les agents en mobilité statutaire, les agents de catégorie C représentent près d'un quart des mises à disposition (24%), ainsi que plus d'un tiers des détachements (37,6%), en relation avec les transferts de personnels de la FPE vers la FPT dans le cadre de l'acte II de la décentralisation.

**Tableau 4.6-1: Mobilité inter-fonctions publiques des agents civils entre 2009 et 2010 selon le versant de la fonction publique de départ et de destination**

Fonction publique de départ (en 2009)	Effectifs des agents présents en 2009 et en 2010 dans la fonction publique			Fonction publique de destination (en %)			
	Ensemble	Mobiles en 2010 vers une autre fonction publique	Taux de mobilité en 2010 (en %)	FPE	FPH	FPT	Ensemble
FPE	1 529 516	3 436	0,2		9,1	90,9	100,0
FPH	728 488	1 795	0,2	22,1		77,9	100,0
FPT	1 265 257	1 543	0,1	48,2	51,8		100,0
<b>Total</b>	<b>3 523 261</b>	<b>6 774</b>	<b>0,2</b>	<b>16,8</b>	<b>16,4</b>	<b>66,8</b>	<b>100,0</b>

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ: agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents en 2009 et en 2010 (avec identifiant (NIR) valide), hors ministère de la Défense.

Lecture : 1 529 516 agents titulaires civils sont présents en 2009 dans la FPE et toujours présents dans la fonction publique en 2010. Parmi eux, 3 436 ont connu une mobilité inter-fonctions publiques (0,2%) : 90,9% d'entre eux sont partis vers la FPT et 9,1% vers la FPH. Sur l'ensemble des mobilités inter-fonctions publiques mesurées, 66,8% l'ont été à destination de la FPT.

**Tableau 4.6-2 : Taux de mobilité inter-fonctions publiques des agents titulaires civils de 2009 à 2010 (en %)**

	Taux de mobilité Inter-fonctions publiques
<b>Sexe</b>	
Femmes	0,2
Hommes	0,2
<b>Age</b>	
16 à 24 ans	0,1
25 à 29 ans	0,2
30 à 39 ans	0,2
40 à 49 ans	0,2
50 à 59 ans	0,2
60 ans et plus	0,1
<b>Catégorie hiérarchique</b>	
A+ <sup>(1)</sup>	0,1
A	0,1
B	0,2
C	0,2
<b>Catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee)</b>	
PCS Cadres administratifs et techniques	0,3
PCS Professeurs, professions scientifiques	0,0
PCS Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	0,0
PCS Professions intermédiaires de la santé et du travail social	0,4
PCS Professions intermédiaires administratives et techniques	0,3
PCS Autres professions intermédiaires	0,4
PCS Employés et agents de service	0,1
PCS Policiers	0,0
PCS Ouvriers	0,9
<b>Ensemble</b>	<b>0,2</b>

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ: agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents en 2009 et en 2010 (avec identifiant (NIR) valide), hors ministère de la Défense.

Lecture : 0,2% des hommes titulaires civils présents en 2009 et en 2010 ont changé de versant de la fonction publique.

(1) Voir Définitions et méthodes de la Fiche thématique 2.4.

**Tableau 4.6-3 : Taux de mobilité géographique, catégorielle et structurelle des agents titulaires civils des ministères de 2009 à 2010**

(en %)

	Taux de mobilité géographique	Taux de mobilité catégorielle	Taux de mobilité structurelle <sup>(1)</sup>
<b>Sexe</b>			
Femmes	4,1	1,7	0,2
Hommes	5,6	1,6	0,3
<b>Age</b>			
16 à 24 ans	15,5	0,3	0,4
25 à 29 ans	11,7	0,8	0,2
30 à 39 ans	5,8	1,2	0,3
40 à 49 ans	3,2	2,1	0,2
50 à 59 ans	2,4	2,0	0,2
60 ans et plus	2,1	2,1	0,2
<b>Catégorie hiérarchique</b>			
A+ <sup>(2)</sup>	7,8	2,3	1,3
A	4,2	0,6	0,1
B	5,4	2,7	0,2
C	5,0	4,4	0,3
<b>Catégorie socioprofessionnelle (PCS - Insee)</b>			
PCS Cadres administratifs et techniques	10,9	2,3	1,2
PCS Professeurs, professions scientifiques	4,5	0,5	0,1
PCS Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	2,4	0,9	0,0
PCS Professions intermédiaires de la santé et du travail social	6,1	3,1	0,2
PCS Professions intermédiaires administratives et techniques	5,7	3,0	0,4
PCS Autres professions intermédiaires	4,4	1,4	1,2
PCS Employés et agents de service	3,7	5,1	0,4
PCS Policiers	7,3	0,3	0,1
PCS Ouvriers	2,3	3,1	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>4,6</b>	<b>1,7</b>	<b>0,2</b>

Source : SIASP, Insee, Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils des ministères présents en 2009 et en 2010 (avec identifiant (NIR) valide), hors ministère de la Défense.

Lecture : 5,6% des hommes titulaires civils présents en 2009 et en 2010 dans les ministères ont changé de département de fonction, 2,1% ont changé de catégorie socioprofessionnelle et 0,3 % ont changé de ministère.

(1) Il s'agit de la mobilité entre ministères.

(2) Voir Définitions et méthodes de la Fiche thématique 2.4.

**Tableau 4.6-6 : Part des agents titulaires civils des ministères en mobilité statutaire du 31 décembre 1998 au 31 décembre 2010**

(en %)

	1998	2000	2002	2004	2006	2007	2008 (Résultats partiels) <sup>(1)</sup>	2009 (Résultats partiels) <sup>(1)</sup>	2010 (Résultats partiels) <sup>(1)</sup>
Détachement	1,8	2,3	2,2	2,4	2,1	2,6	3,4	3,9	4,2
Mise à disposition	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,8	0,6	0,5	0,4
Hors cadre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Disponibilité	1,9	1,6	1,6	1,6	1,8	1,9	2,1	2,3	2,4
Congé parental	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
<b>Total hors titulaire affecté ou Position Normale d'Activité (PNA)</b>	<b>4,6</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,9</b>	<b>4,7</b>	<b>6,9</b>	<b>6,6</b>	<b>7,2</b>	-
Titulaire affecté ou Position normale d'activité	-	-	-	-	-	-	-	5,4	5,6
<b>Total (2)</b>	<b>4,6</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,9</b>	<b>4,7</b>	<b>6,9</b>	<b>6,6</b>	<b>12,6</b>	<b>13,2</b>

Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2010, les fonctionnaires mis à disposition représentent 0,4 % de l'ensemble des titulaires civils des ministères.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2008 pour les ministères du Travail, Relations sociales et Solidarités, ainsi que Santé, Jeunesse et Sports ; en 2009 et 2010 pour les ministères du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports.

(2) L'affectation en Position Normale d'Activité (PNA) a été instaurée par le décret n°2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n°2179 du 28 janvier 2009.

**Tableau 4.6-8 : Répartition par sexe des agents titulaires civils des ministères en mobilité statutaire de 1998 à 2010**

(en %)

		1998	2000	2002	2004	2006	2007	2008 <sup>(1)</sup>	2009 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(1)</sup>
Détachement	Hommes	57,4	54,9	54,8	55,3	54,7		53,8		51,5
	Femmes	42,6	45,1	45,2	44,7	45,3		46,2		48,5
Mise à disposition	Hommes	64,8	55,7	58,3	59,8	56,3		71,8 <sup>(3)</sup>		46,6
	Femmes	35,2	44,3	41,7	40,2	43,7		28,2 <sup>(3)</sup>		53,4
Titulaires affectés ou Position Normale d'Activité (PNA) (2)	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	41,5 <sup>(4)</sup>	51,5 <sup>(4)</sup>
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	58,5 <sup>(4)</sup>	48,5 <sup>(4)</sup>
Hors cadre	Hommes	75,4	69,6	75,4	75,8		81,0		71,2	
	Femmes	24,6	30,4	24,6	24,2		19,0		28,8	
Disponibilité	Hommes	26,2	27,5	29,6	30,9		34,3		35,1	
	Femmes	73,8	72,5	70,4	69,1		65,7		64,9	
Congé parental	Hommes	5,9	3,2	3,5	4,1		5,1		4,7	
	Femmes	94,1	96,8	96,5	95,9		94,9		95,3	

Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Pour les données 2010, seules les informations détaillées sur les détachements, les mises à disposition et les titulaires affectés ou en Position normale d'activité sont disponibles. Des informations détaillées concernant les positions de hors cadre, les disponibilités et les congés parentaux seront disponibles pour l'année 2011.

Lecture : au 31 décembre 2010, 51,5 % des fonctionnaires en détachement sont des hommes.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2008 pour les ministères du Travail, Relations sociales et Solidarités, ainsi que Santé, Jeunesse et Sports ; en 2009 et 2010 pour les ministères du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports.

(2) L'affectation en Position Normale d'Activité (PNA) a été instaurée par le décret n°2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n°2179 du 28 janvier 2009.

(3) A relier ici à la mise à disposition des personnels du ministère de l'Équipement auprès des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation.

(4) En 2009 deux ministères n'ont pas pu donner la répartition H/F pour l'affectation ou la PNA : ils représentent 5,9% du total des effectifs affectés et en PNA. En 2010, un ministère n'a pas donné la répartition H/F; il représente 4,2% du total des effectifs affectés et en PNA. La répartition par sexe est fournie en excluant les ministères concernés.

**Tableau 4.6-9 : Effectif des titulaires civils des ministères(1) en mobilité statutaire au 31 décembre 2010 (résultats partiels)**

	Détachement	Mise à disposition	Hors cadre	Disponibilité	Congé parental	Titulaires affectés ou Position Normale d'Activité (PNA) <sup>(2)</sup>	Ensemble
Affaires étrangères et européennes	266	132	1	275	23	92	789
Alimentation, Agriculture et Pêche	3 070	231	8	770	95	3 828	8 002
Ministères économique et financier	4 177	1 241	266	3 193	369	151	9 397
Culture et Communication	627	145	3	425	56	18	1 274
Défense	1 427	136	45	1 319	252	3 220	6 399
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	8 153	738	138	1 578	119	4 481	15 207
Ministères de l'enseignement	37 525	1 542	96	23 028	5 525	63 761	131 477
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	2 256	700	21	1 739	490	2 137	7 343
Justice et Libertés	645	195	0	826	264	268	2 198
Santé	1 114	509	17	364	30	1 213	3 247
Services du Premier ministre	441	29	14	150	9	4	647
<b>Ensemble</b>	<b>59 701</b>	<b>5 598</b>	<b>609</b>	<b>33 667</b>	<b>7 232</b>	<b>79 173</b>	<b>185 980</b>
Répartition de l'ensemble des titulaires civils en mobilité dans les différentes positions statutaires (en %)	32,1	3,0	0,3	18,1	3,9	42,6	100,0
Part des titulaires en mobilité sur l'ensemble des titulaires civils des ministères de l'État au 31 décembre 2010 (en %)	4,2	0,4	0,0	2,4	0,5	5,6	13,2

Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2010, 33 667 titulaires civils des ministères sont en disponibilité. Parmi l'ensemble des titulaires civils des ministères en mobilité statutaire, 18,1 % sont en disponibilité et 32,1 % en détachement. Rapportés à l'ensemble des titulaires des ministères, ceux qui sont en disponibilité représentent 2,4 % et ceux en détachement 4,2 % au 31 décembre 2010 (hors Travail, Relations sociales, Famille et Solidarité, et Sports).

L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Résultats partiels, hors ministères du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports.

(2) L'affectation en Position Normale d'Activité (PNA) a été instaurée par le décret n°2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n°2179 du 28 janvier 2009.

**Tableau 4.6-10 : Répartition par catégorie hiérarchique des agents titulaires civils des ministères en mobilité statutaire de 1998 à 2010 (en %)**

		1998	2000	2002	2004	2006	2007	2008 <sup>(1)</sup>	2009 <sup>(1)</sup>	2010
Détachement	A+	-	-	-	-	20,5	(2)	9,7	(2)	15,8
	A	58,7	58,8	60,2	66,6	47,6		39,8		35,8
	B	24,7	22,0	20,0	17,3	17,0		12,0		10,8
	C	16,6	19,2	19,8	16,1	15,0		38,5		37,6
Mise à disposition	A+	-	-	-	-	22,6	(2)	15,6	(2)	21,5
	A	53,2	63,2	69,4	67,5	37,8		23,0		24,3
	B	22,8	14,7	12,6	10,3	19,2		15,2		30,2
	C	24,0	22,1	18,0	22,2	20,4		46,2		24,0
Hors cadre	A+	-	-	-	-	-	59,3	(2)	36,1	(2)
	A	58,5	52,6	73,5	68,9		22,7		34,1	
	B	12,9	27,1	11,7	16,4		11,2		19,7	
	C	28,6	20,3	14,8	14,7		6,7		10,1	
Disponibilité	A+	-	-	-	-	-	11,8	(2)	5,2	(2)
	A	31,6	39,6	45,4	49,9		42,1		54,7	
	B	30,8	30,8	23,2	21,8		20,0		17,4	
	C	37,6	29,6	31,4	28,3		26,1		22,7	
Congé parental	A+	-	-	-	-	-	4,1	(2)	0,4	(2)
	A	33,9	32,8	50,6	60,0		59,8		70,2	
	B	38,7	33,0	18,1	12,6		12,7		11,7	
	C	27,4	34,2	31,3	27,4		23,4		17,8	

Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

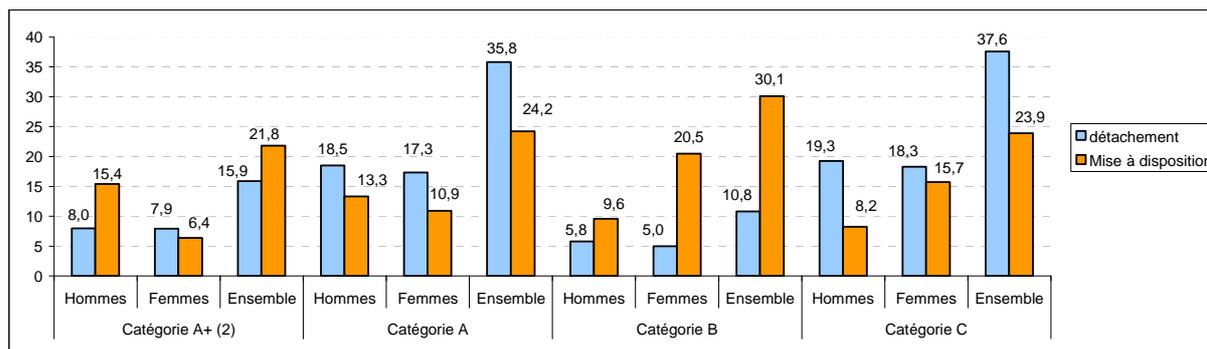
Pour les données 2010, seules les informations détaillées sur les détachement et les mises à disposition sont disponibles. Des informations détaillées concernant les positions de hors cadre, les disponibilités et les congés parentaux seront disponibles pour l'année 2011.

Lecture : au 31 décembre 2010, 35,8 % des fonctionnaires en détachement appartenaient à la catégorie A.

(1) Résultats partiels, hors ministères du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports.

(2) La définition de la catégorie A+ fait l'objet de travaux d'harmonisation au sein de la DGAFP. Les résultats ne sont donc pas comparables sur la période 2006-2010. Dans l'édition 2009 de l'enquête TEMS, la catégorie A+ désignait « l'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B », c'est-à-dire les corps dont un grade atteint un indice majoré strictement supérieur à 963. Dans la définition utilisée pour 2010, à ce premier critère vient s'ajouter un critère supplémentaire pour définir l'appartenance d'un corps ou d'un emploi à la catégorie A+ : le corps ou emploi doit être un débouché de la catégorie A (et non B). Les inspecteurs de travail et les directeurs des services pénitentiaires sont ainsi exclus de la catégorie A+, même si la grille indiciaire de ces corps atteint au moins la HEB. En outre, un critère alternatif, celui du niveau de recrutement, intervient si le premier critère (HEB minimum) n'est pas atteint. Ceci conduit à intégrer les corps de maîtres de conférences, ingénieurs et chargés de recherche, dont le recrutement requiert le doctorat, malgré un bornage indiciaire inférieur.

**Graphique 4.6-2 : Répartition des agents titulaires civils des ministères(1) en position de détachement et mise à disposition selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2010 (résultats partiels)**



Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : 18,5 % des titulaires civils des ministères en détachement sont des hommes appartenant à la catégorie A (13,3 % de femmes).

(1) Résultats partiels, hors ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports.

(2) La définition de la catégorie A+ fait l'objet de travaux d'harmonisation au sein de la DGAFP. Les résultats ne sont donc pas comparables sur la période 2006-2010. Dans l'édition 2009 de l'enquête TEMS, la catégorie A+ désignait « l'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B », c'est-à-dire les corps dont un grade atteint un indice majoré strictement supérieur à 963. Dans la définition utilisée pour 2010, à ce premier critère vient s'ajouter un critère supplémentaire pour définir l'appartenance d'un corps ou d'un emploi à la catégorie A+ : le corps ou emploi doit être un débouché de la catégorie A (et non B). Les inspecteurs de travail et les directeurs des services pénitentiaires sont ainsi exclus de la catégorie A+, même si la grille indiciaire de ces corps atteint au moins la HEB. En outre, un critère alternatif, celui du niveau de recrutement, intervient si le premier critère (HEB minimum) n'est pas atteint. Ceci conduit à intégrer les corps de maîtres de conférences, ingénieurs et chargés de recherche, dont le recrutement requiert le doctorat, malgré un bornage indiciaire inférieur.

## RÉMUNÉRATIONS

### La lutte contre les discriminations dans la fonction publique : les inégalités salariales entre femmes et hommes, selon les niveaux hiérarchiques, entre ministères ou établissements

En 2010, les écarts salariaux moyens entre hommes et femmes (points d, e) sont plus prononcés dans le secteur privé où les hommes gagnent 24,5 % de plus que les femmes (**tableau 5**) que dans la fonction publique territoriale (11,9 %) et dans la fonction publique de l'État (16,2 %). Néanmoins, cette comparaison directe s'avère peu opérante car, en moyenne, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes caractéristiques individuelles, n'occupent pas les mêmes emplois et ne travaillent pas dans les mêmes établissements. Les femmes sont aussi diplômées que les hommes, mais justifient souvent d'un parcours professionnel différent, en raison notamment de périodes de temps partiel ou/et d'interruptions de carrière plus fréquentes et plus longues que les hommes. Elles sont également moins nombreuses à occuper les postes les plus rémunérateurs et à travailler dans les établissements qui versent les salaires les plus élevés.

Si l'écart de rémunération, en termes de salaire moyen, s'explique largement par la structure des emplois et les effets du temps partiel, il est également le fait d'un écart sur les attributions indemnitaires, autrement dit les primes et autres indemnités, systématiquement inférieures pour les femmes (16,1 % du salaire brut en moyenne en 2010, **tableau 6**) par rapport aux hommes (26,5 %, **tableau 7**). Ainsi, par exemple, parmi les agents titulaires travaillant à temps complet en 2010, les femmes appartenant à la catégorie des attachés et inspecteurs (catégorie A), ont perçu en moyenne 13 900 euros de primes (soit 31,2 % de leur salaire brut) et les hommes 15 400 euros (33,0 %).

S'agissant de la part des femmes dans les postes de directeurs de cabinet ministériel (point h), un recensement des actuels titulaires de ces postes fait apparaître que ceux-ci sont occupés à hauteur de 17,5 % par des femmes, sept d'entre elles détenant l'un des 40 postes de directeur. La proportion augmente légèrement si l'on inclut dans le périmètre les postes de directeur adjoint : au total, 16 des 80 postes de directeur de cabinet et de directeur de cabinet adjoint sont occupés par des femmes, soit 20 %.

**Tableau 5 : Salaires nets mensuels moyens (\*) des femmes et des hommes par catégorie socioprofessionnelle et écarts de salaires nets moyen hommes/femmes en 2010**

	FPE			FPT			Établissements publics de santé			Secteur privé		
	Femmes	Hommes	Écart hommes/femmes (en %)	Femmes	Hommes	Écart hommes/femmes (en %)	Femmes	Hommes	Écart hommes/femmes (en %)	Femmes	Hommes	Écart hommes/femmes (en %)
<b>Année 2010</b>	<b>2 307 €</b>	<b>2 680 €</b>	<b>16,2%</b>	<b>1 713 €</b>	<b>1 917 €</b>	<b>11,9%</b>	<b>2 12 €</b>	<b>2 641 €</b>	<b>27,5%</b>	<b>1 817 €</b>	<b>2 263 €</b>	<b>24,5%</b>
Cadres	2 759 €	3 252 €	17,9%	2 914 €	3 467 €	19,0%	3 957 €	5 064 €	28,0%	3 308 €	4 261 €	28,8%
<i>dont cadres hors enseignants</i>	3 337 €	4 058 €	21,6%									
<i>dont médecins et pharmaciens</i>							4 105 €	5 251 €	27,9%			
<i>dont cadres administratifs et de direction (hors médecins et pharmaciens)</i>							3 137 €	3 912 €	24,7%			
Professions intermédiaires	2 174 €	2 446 €	12,5%	2 117 €	2 293 €	8,3%	2 248 €	2 350 €	4,5%	1 982 €	2 266 €	14,3%
<i>P.I. soignantes et sociales</i>							2 281 €	2 363 €	3,6%			
<i>P.I. administratives et techniques</i>							1 981 €	2 292 €	15,7%			
Employés, ouvriers	1 845 €	2 184 €	18,4%	1 511 €	1 687 €	11,7%	1 649 €	1 682 €	2,0%	1 448 €	1 620 €	11,8%
<i>dont : agents de service et employés administratifs</i>							1 659 €	1 717 €	3,5%			
<i>ouvriers</i>							1 529 €	1 650 €	7,9%			

Sources : DADS, SIASP, Insee. Traitements Insee, Drees et DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ pour la fonction publique de l'État : France entière. Agents civils titulaires et non titulaires de l'Etat. Sont inclus les enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat.

Champ pour la fonction publique territoriale : France entière. Salariés des collectivités territoriales.

Champ pour les établissements publics de santé : France entière. Salariés ayant exercé dans un établissement public ayant une activité économique principale hospitalière (APET 8610Z ou catégorie juridique 7364), hors apprentis et stagiaires. Cadres : médecins et pharmaciens hors internes, externes et résidents, cadres de direction administrative.

Professions intermédiaires : infirmiers, sages-femmes, techniciens médicaux, assistantes sociales, éducateurs spécialisés.

Employés, ouvriers : agents de services hospitaliers, aides-soignants, ambulanciers.

Champ pour le privé : France entière. Salariés du secteur privé et semi-public hors secteur agricole et services à la personne.

(\*) Exprimés en EQTP annualisé.

**Tableau 6 : Salaires nets annuels moyens en euros par catégorie socioprofessionnelle des femmes titulaires des ministères civils et militaires employés à temps complet en métropole en 2010**

	Effectifs (en milliers) (1)	Traitement brut de base (2)	Primes et indemnités			Salaire brut	Salaire net global (5)
			Montant (3)	dont heures sup.	Part des primes (4) (en %)		
<b>Ensemble</b>	<b>720,5</b>	<b>27 273</b>	<b>5 338</b>	<b>654</b>	<b>16,1</b>	<b>33 184</b>	<b>27 919</b>
<i>dont : total enseignants</i>	<i>412,3</i>	<i>29 883</i>	<i>3 080</i>	<i>1 091</i>	<i>9,2</i>	<i>33 607</i>	<i>28 183</i>
<b>PCS cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	<b>230,2</b>	<b>32 629</b>	<b>7 594</b>	<b>1 555</b>	<b>18,6</b>	<b>40 908</b>	<b>34 499</b>
<b>dont :</b>							
<b>Ensemble des cadres de catégorie A (A et A+)</b>	<b>224,6</b>	<b>32 839</b>	<b>7 622</b>	<b>1 588</b>	<b>18,5</b>	<b>41 152</b>	<b>34 705</b>
<b>Cadres de catégorie A +<sup>(6)</sup></b>	<b>16,0</b>	<b>44 001</b>	<b>15 916</b>	<b>431</b>	<b>26,1</b>	<b>61 010</b>	<b>51 910</b>
Encadrement et direction <sup>(7)</sup>	2,1	43 292	36 168	ns	44,7	80 824	69 610
Juridiction, inspection, contrôle et expertise <sup>(8)</sup>	5,6	46 470	25 073	501	34,5	72 654	62 207
Enseignement supérieur, recherche et assimilés <sup>(9)</sup>	8,1	42 664	4 158	501	8,7	47 834	40 198
<b>Cadres de catégorie A (à l'exception des A+)</b>	<b>208,6</b>	<b>31 985</b>	<b>6 987</b>	<b>1 677</b>	<b>17,6</b>	<b>39 633</b>	<b>33 389</b>
Attachés et inspecteurs	21,4	30 033	13 882	24	31,2	44 543	37 867
<i>dont attachés et inspecteurs principaux</i>	<i>3,8</i>	<i>36 694</i>	<i>18 573</i>	<i>ns</i>	<i>33,1</i>	<i>56 040</i>	<i>47 805</i>
Ingénieurs de l'Etat et assimilés	5,1	28 495	20 431	ns	41,2	49 608	42 727
Officiers (sauf généraux)	4,3	28 865	13 988	0	32,0	43 755	37 035
Professeurs certifiés et agrégés	150,4	31 713	5 124	2 318	13,7	37 486	31 505
Police (commandement, conception et direction)	0,5	39 292	17 780	ns	30,5	58 232	48 066
<b>Cadres de catégorie B</b>	<b>5,6</b>	<b>24 208</b>	<b>6 466</b>	<b>207</b>	<b>20,8</b>	<b>31 089</b>	<b>26 229</b>
<b>PCS professions intermédiaires dont :</b>	<b>335,6</b>	<b>27 365</b>	<b>3 445</b>	<b>299</b>	<b>11,0</b>	<b>31 395</b>	<b>26 341</b>
<b>Professions intermédiaires de catégorie A</b>	<b>254,0</b>	<b>28 537</b>	<b>2 112</b>	<b>383</b>	<b>6,8</b>	<b>31 277</b>	<b>26 196</b>
Professeurs des écoles	219,5	28 012	1 476	156	4,9	30 119	25 209
Professeurs de lycée professionnel	25,6	31 223	5 069	2 253	13,7	36 939	31 020
Professeurs de collège d'enseignement général	2,3	38 134	4 343	1 605	10,2	42 735	35 809
Police (capitaine et lieutenant)	0,2	24 088	10 457	ns	29,8	35 073	28 860
<b>Professions intermédiaires de catégorie B</b>	<b>81,6</b>	<b>23 719</b>	<b>7 595</b>	<b>35</b>	<b>23,9</b>	<b>31 761</b>	<b>26 794</b>
Instituteurs	4,8	26 238	1 291	104	4,6	28 283	23 558
Personnels administratifs et techniques (secrétaires administratifs, contrôleurs et techniciens)	52,0	23 423	8 257	32	25,8	32 056	27 077
Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)	5,9	24 085	9 684	0	28,0	34 534	29 156
<b>PCS employés et ouvriers dont :</b>	<b>151,6</b>	<b>19 109</b>	<b>6 068</b>	<b>88</b>	<b>23,7</b>	<b>25 568</b>	<b>21 539</b>
<b>Employés et ouvriers de catégorie B</b>	<b>15,9</b>	<b>20 038</b>	<b>10 907</b>	<b>33</b>	<b>34,6</b>	<b>31 564</b>	<b>26 229</b>
Police (corps d'encadrement et d'application : gardiens de la paix, brigadiers...)	15,8	20 022	10 923	34	34,6	31 564	26 226
<b>Employés et ouvriers de catégorie C</b>	<b>135,8</b>	<b>19 000</b>	<b>5 501</b>	<b>94</b>	<b>22,1</b>	<b>24 866</b>	<b>20 990</b>
Adjoint administratifs et adjoints techniques	103,7	19 349	5 164	49	20,8	24 873	21 010
Sergents et sous-officiers de grade équivalent de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)	15,1	18 282	7 009	0	27,3	25 683	21 537
Militaires et hommes du rang (yc pompiers militaires)	11,4	16 815	4 346	0	20,2	21 473	18 156

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, Département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine. Agents titulaires civils et militaires des ministères de l'État, travaillant à temps complet.

(\*) voir note 2 Tableau 6.3.2

(1) Effectifs évalués en année travail à temps plein. La PCS n'est pas connue pour 3100 agents de sexe féminin.

(2) Traitement indiciaire brut de base.

(3) Rémunérations imposables (autres que le traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement), soit les primes, indemnités diverses et rémunérations d'activité diverses.

(4) La part des primes est égal au quotient des primes par le salaire brut

(5) Rémunération nette totale, soit le traitement brut de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités, moins le total des cotisations sociales obligatoires, la CSG et la CRDS.

(6) Les catégories A + correspondent à l'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB).

(7) Regroupe les emplois à la décision du gouvernement et assimilés, les autres corps et emplois d'encadrement et de direction (par exemple les dirigeants d'administration centrale) ainsi que les généraux de l'armée.

(8) Regroupe les corps ENA Juridictions administratives et financières (dont la Cour des comptes), les Juridictions judiciaires (dont les magistrats) ainsi que les corps d'inspection et de contrôle.

(9) Regroupe les chercheurs, les professeurs de l'enseignement supérieur, les maîtres de conférence, les inspecteurs de l'enseignement.

**Tableau 7 : Salaires nets annuels moyens en euros par catégorie socioprofessionnelle des hommes titulaires des ministères civils et militaires employés à temps complet en métropole en 2010**

	Effectifs (en milliers) (1)	Traitement brut de base (2)	Primes et indemnités		Part des primes (4) (en %)	Salaire brut	Salaire net global (5)
			Montant (3)	dont heures sup.			
<b>Ensemble</b>	<b>777,1</b>	<b>26 533</b>	<b>9 842</b>	<b>809</b>	<b>26,5</b>	<b>37 130</b>	<b>31 293</b>
<i>dont : total enseignants</i>	<i>220,5</i>	<i>32 870</i>	<i>5 005</i>	<i>2 317</i>	<i>13,0</i>	<i>38 615</i>	<i>32 475</i>
<b>PCS cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	<b>242,5</b>	<b>35 412</b>	<b>12 762</b>	<b>1 720</b>	<b>25,9</b>	<b>49 205</b>	<b>41 675</b>
<b>dont :</b>							
<b>Ensemble des cadres de catégorie A (A et A+)</b>	<b>240,9</b>	<b>35 456</b>	<b>12 757</b>	<b>1 730</b>	<b>25,9</b>	<b>49 246</b>	<b>41 710</b>
<b>Cadres de catégorie A + (6)</b>	<b>28,2</b>	<b>48 526</b>	<b>20 779</b>	<b>398</b>	<b>29,4</b>	<b>70 699</b>	<b>60 317</b>
Encadrement et direction (7)	7,6	49 546	41 494	ns	44,7	92 852	80 025
Juridiction, inspection, contrôle et expertise (8)	5,4	53 413	33 169	490	37,7	87 953	75 478
Enseignement supérieur, recherche et assimilés (9)	14,1	47 042	4 580	602	8,7	52 792	44 402
<b>Cadres de catégorie A (à l'exception des A+)</b>	<b>212,7</b>	<b>33 721</b>	<b>11 693</b>	<b>1 907</b>	<b>25,2</b>	<b>46 399</b>	<b>39 241</b>
Attachés et inspecteurs	22,6	30 543	15 383	40	33,0	46 644	39 716
<i>dont attachés et inspecteurs principaux</i>	<i>4,6</i>	<i>38 059</i>	<i>21 503</i>	<i>ns</i>	<i>35,6</i>	<i>60 404</i>	<i>51 653</i>
Ingénieurs de l'Etat et assimilés	14,5	31 218	23 019	72	41,8	55 049	47 429
Officiers (sauf généraux)	33,0	32 847	21 592	0	38,2	56 528	48 154
Professeurs certifiés et agrégés	115,1	33 165	6 537	3 487	16,2	40 475	34 108
Police (commandement, conception et direction)	2,6	39 974	19 473	268	32,0	60 797	50 293
<b>Cadres de catégorie B</b>	<b>1,6</b>	<b>28 989</b>	<b>13 498</b>	<b>205</b>	<b>31,3</b>	<b>43 119</b>	<b>36 489</b>
<b>PCS professions intermédiaires dont :</b>	<b>214,2</b>	<b>27 261</b>	<b>8 040</b>	<b>509</b>	<b>22,3</b>	<b>36 028</b>	<b>30 328</b>
<b>Professions intermédiaires de catégorie A</b>	<b>99,2</b>	<b>30 678</b>	<b>4 533</b>	<b>1 031</b>	<b>12,6</b>	<b>35 875</b>	<b>30 103</b>
Professeurs des écoles	56,8	29 505	2 155	328	6,7	32 268	27 027
Professeurs de lycée professionnel	29,5	31 782	5 554	2 595	14,6	38 062	32 004
Professeurs de collège d'enseignement général	1,9	38 291	4 773	1 894	11,0	43 394	36 394
Police (capitaine et lieutenant)	0,7	27 120	11 561	ns	29,3	39 516	32 508
<b>Professions intermédiaires de catégorie B</b>	<b>114,9</b>	<b>24 315</b>	<b>11 067</b>	<b>59</b>	<b>30,6</b>	<b>36 162</b>	<b>30 523</b>
Instituteurs	1,6	26 885	1 942	ns	6,6	29 444	24 564
Personnels administratifs et techniques (secrétaires administratifs, contrôleurs et techniciens)	35,1	22 953	9 125	97	28,0	32 585	27 545
Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)	54,3	24 782	13 287	0	33,9	39 151	33 041
<b>PCS employés et ouvriers dont :</b>	<b>318,4</b>	<b>19 322</b>	<b>8 840</b>	<b>323</b>	<b>30,8</b>	<b>28 728</b>	<b>24 077</b>
<b>Employés et ouvriers de catégorie B</b>	<b>82,6</b>	<b>21 737</b>	<b>11 681</b>	<b>304</b>	<b>34,2</b>	<b>34 155</b>	<b>28 315</b>
Police (corps d'encadrement et d'application : gardiens de la paix, brigadiers)	82,2	21 718	11 661	306	34,2	34 113	28 273
<b>Employés et ouvriers de catégorie C</b>	<b>235,8</b>	<b>18 476</b>	<b>7 844</b>	<b>330</b>	<b>29,2</b>	<b>26 825</b>	<b>22 592</b>
Adjoint administratifs et adjoints techniques	54,6	18 658	6 505	654	25,4	25 659	21 767
Sergents et sous-officiers de grade équivalent de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)	87,9	19 348	9 257	0	31,7	29 213	24 495
Militaires et hommes du rang (yc pompiers militaires)	72,4	16 676	6 230	0	26,8	23 251	19 652

Source : SIASP, Insee, Traitement DGAFP, Département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine. Agents titulaires civils et militaires des ministères de l'État, travaillant à temps complet.

(\*) voir note 2 Tableau 6.3.2.

(1) Effectifs évalués en année travail à temps plein. La PCS n'est pas connue pour 1900 agents de sexe masculin.

(2) Traitement indiciaire brut de base.

(3) Rémunérations imposables (autres que le traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement), soit les primes, indemnités diverses et rémunérations d'activités diverses.

(4) La part des primes est égal au quotient des primes par le salaire brut

(5) Rémunération nette totale, soit le traitement brut de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités, moins le total des cotisations sociales obligatoires, la CSG et la CRDS.

(6) Les catégories A + correspondent à l'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB).

(7) Regroupe les emplois à la décision du gouvernement et assimilés, les autres corps et emplois d'encadrement et de direction (par exemple les dirigeants d'administration centrale) ainsi que les généraux de l'armée.

(8) Regroupe les corps ENA Juridictions administratives et financières (dont la Cour des comptes), les Juridictions judiciaires (dont les magistrats) ainsi que les corps d'inspection et de contrôle.

(9) Regroupe les chercheurs, les professeurs de l'enseignement supérieur, les maîtres de conférence, les inspecteurs de l'enseignement.

Note : La catégorie socioprofessionnelle déclinée ici est issue de SIASP et repose sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, qui est la nomenclature de référence pour le suivi de l'emploi et des salaires dans le privé. Son utilisation pour la fonction publique devrait permettre de meilleures comparaisons avec le secteur privé. Il faut toutefois préciser que la PCS recueillie dans les sources administratives pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières peut poser des problèmes de qualité. Par ailleurs cette nomenclature n'est pas strictement équivalente à celle issue du FGE et utilisée dans les précédents rapports. Les traitements particuliers réalisés antérieurement dans le FGE ne peuvent être réalisés dans SIASP. Le choix qui a été fait pour la présentation par catégorie socioprofessionnelle à partir du fichier SIASP part du principe de ventiler les catégories agrégées de la PCS (cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers) selon la catégorie « statutaire » des agents (titulaires selon leur catégorie hiérarchique, non-titulaires). Cette présentation pourra faire l'objet d'améliorations ultérieures.

**Tableau 8 : Salaires nets annuels moyens en euros par catégorie socioprofessionnelle des agents titulaires des ministères civils et militaires employés à temps complet en métropole en 2010**

	Effectifs (en milliers) (1)	Traitement brut de base (2)	Primes et indemnités		Part des primes (4) (en %)	Salaire brut	Salaire net global (5)
			Montant (3)	dont heures sup.			
<b>Ensemble</b>	<b>1 497,6</b>	<b>26 889</b>	<b>7 675</b>	<b>735</b>	<b>21,8</b>	<b>35 232</b>	<b>29 670</b>
<i>dont : total enseignants</i>	632,8	30 924	3 751	1 518	10,6	35 352	29 679
<b>PCS cadres et professions intellectuelles supérieures dont :</b>	<b>472,7</b>	<b>34 057</b>	<b>10 245</b>	<b>1 639</b>	<b>22,7</b>	<b>45 165</b>	<b>38 181</b>
<b>Ensemble des cadres de catégorie A (A et A+)</b>	<b>465,4</b>	<b>34 193</b>	<b>10 279</b>	<b>1 661</b>	<b>22,7</b>	<b>45 341</b>	<b>38 331</b>
<b>Cadres de catégorie A + (6)</b>	<b>44,2</b>	<b>46 891</b>	<b>19 022</b>	<b>410</b>	<b>28,3</b>	<b>67 199</b>	<b>57 280</b>
Encadrement et direction (7)	9,7	48 174	40 326	ns	44,7	90 213	77 741
Juridiction, inspection, contrôle et expertise (8)	11,0	49 906	29 080	495	36,2	80 226	68 775
Enseignement supérieur, recherche et assimilés (9)	22,2	45 444	4 426	565	8,7	50 982	42 868
<b>Cadres de catégorie A (à l'exception des A+)</b>	<b>421,3</b>	<b>32 862</b>	<b>9 363</b>	<b>1 793</b>	<b>21,7</b>	<b>43 049</b>	<b>36 344</b>
Attachés et inspecteurs	44,0	30 295	14 653	33	32,1	45 622	38 817
<i>dont attachés et inspecteurs principaux</i>	8,4	37 438	20 169	56	34,5	58 417	49 901
Ingénieurs de l'Etat et assimilés	19,5	30 512	22 349	63	41,7	53 639	46 211
Officiers (sauf généraux)	37,3	32 383	20 705	0	37,6	55 039	46 857
Professeurs certifiés et agrégés	265,5	32 343	5 736	2 825	14,8	38 782	32 634
Police (commandement, conception et direction)	3,1	39 869	19 213	253	31,8	60 404	49 951
<b>Cadres de catégorie B</b>	<b>7,2</b>	<b>25 283</b>	<b>8 047</b>	<b>206</b>	<b>23,8</b>	<b>33 795</b>	<b>28 537</b>
<b>PCS professions intermédiaires dont :</b>	<b>549,8</b>	<b>27 325</b>	<b>5 235</b>	<b>381</b>	<b>15,8</b>	<b>33 200</b>	<b>27 894</b>
<b>Professions intermédiaires de catégorie A</b>	<b>353,2</b>	<b>29 138</b>	<b>2 792</b>	<b>565</b>	<b>8,6</b>	<b>32 568</b>	<b>27 293</b>
Professeurs des écoles	276,3	28 319	1 616	191	5,3	30 561	25 583
Professeurs de lycée professionnel	55,2	31 522	5 329	2 436	14,2	37 540	31 547
Professeurs de collège d'enseignement général	4,3	38 205	4 538	1 736	10,5	43 033	36 074
Police (capitaine et lieutenant)	0,9	26 382	11 293	ns	29,4	38 435	31 621
<b>Professions intermédiaires de catégorie B</b>	<b>196,5</b>	<b>24 068</b>	<b>9 625</b>	<b>49</b>	<b>28,0</b>	<b>34 335</b>	<b>28 975</b>
Instituteurs	6,5	26 401	1 455	109	5,1	28 576	23 812
Personnels administratifs et techniques (secrétaires administratifs, contrôleurs et techniciens)	87,0	23 233	8 607	59	26,7	32 269	27 266
Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)	60,2	24 714	12 936	0	33,4	38 701	32 662
<b>PCS employés et ouvriers dont :</b>	<b>470,1</b>	<b>19 253</b>	<b>7 946</b>	<b>247</b>	<b>28,7</b>	<b>27 708</b>	<b>23 258</b>
<b>Employés et ouvriers de catégorie B</b>	<b>98,5</b>	<b>21 463</b>	<b>11 556</b>	<b>260</b>	<b>34,3</b>	<b>33 737</b>	<b>27 978</b>
Police (corps d'encadrement et d'application : gardiens de la paix, brigadiers...)	98,0	21 444	11 542	262	34,2	33 701	27 942
<b>Employés et ouvriers de catégorie C</b>	<b>371,5</b>	<b>18 668</b>	<b>6 988</b>	<b>244</b>	<b>26,8</b>	<b>26 109</b>	<b>22 007</b>
Adjoint administratifs et adjoints techniques	158,2	19 111	5 626	258	22,4	25 144	21 271
Sergents et sous-officiers de grade équivalent de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)	102,9	19 192	8 928	0	31,1	28 696	24 062
Militaires et hommes du rang (yc pompiers militaires)	83,8	16 695	5 972	0	26,0	23 009	19 448

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, Département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine. Agents titulaires civils et militaires des ministères de l'État, travaillant à temps complet.

(\*) voir note 2 Tableau 6.3.2

(1) Effectifs évalués en année travail à temps plein. La PCS n'est pas connue pour 5000 agents.

(2) Traitement indiciaire brut de base.

(3) Rémunérations imposables (autres que le traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement), soit les primes, indemnités diverses et rémunérations d'activité diverses.

(4) La part des primes est égal au quotient des primes par le salaire brut

(5) Rémunération nette totale, soit le traitement brut de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités, moins le total des cotisations sociales obligatoires, la CSG et la CRDS.

(6) Les catégories A + correspondent à l'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB).

(7) Regroupe les emplois à la décision du gouvernement et assimilés, les autres corps et emplois d'encadrement et de direction (par exemple les dirigeants d'administration centrale) ainsi que les généraux de l'armée.

(8) Regroupe les corps ENA Juridictions administratives et financières (dont la Cour des comptes), les Juridictions judiciaires (dont les magistrats) ainsi que les corps d'inspection et de contrôle.

(9) Regroupe les chercheurs, les professeurs de l'enseignement supérieur, les maîtres de conférence, les inspecteurs de l'enseignement.

Note : La catégorie socioprofessionnelle déclinée ici est issue de SIASP et repose sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, qui est la nomenclature de référence pour le suivi de l'emploi et des salaires dans le privé. Son utilisation pour la fonction publique devrait permettre de meilleures comparaisons avec le secteur privé. Il faut toutefois préciser que la PCS recueillie dans les sources administratives pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières peut poser des problèmes de qualité. Par ailleurs cette nomenclature n'est pas strictement équivalente à celle issue du FGE et utilisée dans les précédents rapports. Les traitements particuliers réalisés antérieurement dans le FGE ne peuvent être réalisés dans SIASP. Le choix qui a été fait pour la présentation par catégorie socioprofessionnelle à partir du fichier SIASP part du principe de ventiler les catégories agrégées de la PCS (cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers) selon la catégorie « statutaire » des agents (titulaires selon leur catégorie hiérarchique, non-titulaires). Cette présentation pourra faire l'objet d'améliorations ultérieures.

## FORMATION

**Tableau 7.2-1 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon le ministère et le sexe en 2010**

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Total général		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères et européennes	0,8	0,9	0,9	2,3	3,4	2,7	3,1	4,3	3,6
Alimentation, Agriculture et Pêche	2,1	1,7	1,9	2,2	2,4	2,3	4,3	4,1	4,2
Ministères économique et financier	6,7	4,1	5,1	5,1	5,0	5,0	11,8	9,1	10,1
Culture et Communication	0,3	0,7	0,5	2,2	4,9	3,4	2,6	5,6	3,9
Défense	0,6	0,2	0,5	1,9	2,1	2,0	2,5	2,3	2,5
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	4,0	3,3	3,8	2,3	2,9	2,5	6,3	6,2	6,3
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	5,0	3,3	4,4	3,3	2,9	3,2	8,3	6,2	7,6
Justice et Libertés	9,7	5,4	7,4	2,5	2,7	2,6	12,2	8,1	10,0
Ministères sociaux	2,1	1,8	1,9	2,1	2,6	2,4	4,2	4,4	4,3
Services Premier ministre hors formation interministérielle	0,1	0,0	0,1	0,8	0,6	0,6	0,9	0,6	0,7
<b>Ensemble hors Enseignement (*)</b>	<b>4,7</b>	<b>3,4</b>	<b>4,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>	<b>7,8</b>	<b>6,9</b>	<b>7,4</b>
Enseignement (*)	4,6	5,0	4,9	3,6	4,0	3,9	8,2	9,0	8,8
<b>Ensemble y compris Enseignement (*)</b>	<b>4,7</b>	<b>4,5</b>	<b>4,6</b>	<b>3,3</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>8,0</b>	<b>8,4</b>	<b>8,2</b>

Sources : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(\*) comprend les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche

## DIALOGUE SOCIAL

**Tableau 2.4-6 : Effectifs physiques et part des femmes au Conseil commun et dans les trois conseils supérieurs de la fonction publique**

	Ensemble	dont femmes	Part des femmes (en %)
<b>Conseil commun de la fonction publique (plénière) au 31 janvier 2012 (1)</b>			
Représentants des employeurs			
Titulaires	15	4	26,7
Suppléants	30	8	26,7
<b>Ensemble</b>	<b>45</b>	<b>12</b>	<b>26,7</b>
Représentants du personnel			
Titulaires	32	12	37,5
Suppléants	64	24	37,5
<b>Ensemble</b>	<b>96</b>	<b>36</b>	<b>37,5</b>
<b>Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat au 23 février 2012 (2)</b>			
Représentants du personnel			
Titulaires	21	11	52,4
Suppléants	42	14	33,3
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>25</b>	<b>39,7</b>
<b>Conseil supérieur de la fonction publique territoriale au 27 mars 2009 (3)</b>			
Représentants des élus locaux			
Titulaires	20	5	25,0
Suppléants	36	8	22,2
<b>Ensemble</b>	<b>56</b>	<b>13</b>	<b>23,2</b>
Représentants du personnel			
Titulaires	20	7	35,0
Suppléants	40	16	40,0
<b>Ensemble</b>	<b>60</b>	<b>23</b>	<b>38,3</b>
<b>Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière au 9 mai 2012 (4)</b>			
Représentants des employeurs			
Titulaires	19	3	15,8
Suppléants	15	3	20,0
<b>Ensemble</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>17,6</b>
Représentants du personnel			
Titulaires	19	7	36,8
Suppléants	37	19	51,4
<b>Ensemble</b>	<b>56</b>	<b>26</b>	<b>46,4</b>

Sources : DGAFP, département des études et des statistiques ; Direction générale de l'offre de soins ; Centre national de la fonction publique territoriale.

(1) Décret du 31 janvier 2012 portant nomination au Conseil commun de la fonction publique.

(2) Arrêté du 23 février 2012 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

(3) Arrêté du 27 mars 2009 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

(4) Décret n°2012-739 du 9 mai 2012 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière et à l'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière.